

Registre de François Trocel, Aumont

de 1477 à 1484

AD. Loir-et-Cher, F. 157 (registre attribué à Antoine Charpald).

Le nom du notaire récipiendaire est toujours abrégé sous la forme *Troⁱ*, ce qui permet d'envisager trois patronymes, *Trocellier*, *Trocelli* et *Tropelli*. La solution est donnée au folio 132, dans un acte où le notaire se présente ainsi : *me, Francisco Trocelli, clerico auctoritate domini de Petra notario*.

Analyse de Philippe Maurice

f° 1 à 25, disparus.

f° 26, le 22 janvier 1477 (ns), quittance par maître Thomas Calciat, notaire de Marvejols, en tant que co-clavaire de la cour royale du Gévaudan, et comme procureur de Raymond Frédaud, à Jacques Verdier, Jean Bolet, Pierre Vital et Pierre Marquez, autrefois procureurs de la terre de Peyre, absents, mais maître Jean de la Porte, Jean Bessière, Antoine Chrétien et Bérald Bonafé, consuls de ladite terre de Peyre, pour les frais du procès devant ledit Frédaud et devant Philippe Fabri, commissaires royaux et lieutenants du bailli de Gévaudan. Fait à Aumont, en la maison de Pierre Gachon, marchand, en présence de maître Pierre Albiac, Jean Chalvet, maîtres Laurent Obrier et Jean Chaste, notaires.

f° 26v°, le même jour, quittance par Jacques Verdier et Jean Bolet, anciens procureurs de la terre de Peyre, à Jean Chaste, notaire, de quarante livres tournois. Avec le même jour, la quittance par maître Pierre Albiac, de Marvejols, auxdits anciens procureurs de la terre de Peyre, et une autre quittance audit Jean Chaste par les dits procureurs des hommes de la terre de Peyre.

f° 26v°, le même jour, quittance par Pierre Albiac, de Marvejols, à Jacques Verdier, Jean Bolet, Pierre Vital et Pierre Marquez, procureurs anciens et modernes de la terre de Peyre.

f° 27, le même jour, quittance par Jacques Verdier et Jean Bolet, pour eux et les autres procureurs de la terre de Peyre, à maître Jean Chaste, de quarante livres tournois.

f° 27, le 3 octobre 1477, protestation de maître Jean de Porte, Jean Bessière, Girald Bonafé et Antoine Chrétien, consuls de la terre de Peyre, devant lesdits procureurs.

f° 27v°, le même jour, protestation dudit Verdier.

f° 27v°, le 13 septembre 1477, protestations de Durand Bénédict et Jean Liborel, puis de Jean Trosselier et de Jacques Verdier.

f° 27v°, le 24 septembre 1477, compromis entre maître Jean Jouvenel, notaire, de Vimenet, d'une part, et Pierre Rieutort, Jean Ramadier, Jean Gras, Catherine, veuve de Pierre Marquez, et Pierre Favot, dudit lieu.

f° 28v°, le 24 septembre 1477, procuration des hommes de Vimenet.

f° 29, le 15 septembre 1477, bail à cheptel de Jean Tornamire, de Pinède (la Chaze), qui reconnaît tenir de Pierre Chastanh, clerc de la Chaze, une jument valant six moutons or.

- f° 29, le 22 septembre 1477, obligation de Jean Meyssonier, sergent d'Aumont, envers Barthélémy Chrétien, tailleur d'Aumont, pour deux moutons or et cinq sous tournois.
- f° 29v°, le 3 octobre 1477, entre Jean Jouvenel, notaire, d'une part, et Pierre Rieutort, Jean Gras, Pierre Favot, Jean Ramadier et Catherine, veuve de Pierre Marquez, de Vimenet.
- f° 30, le même jour, protestation des hommes de Vimenet.
- f° 30v°, le 23 août 1477, quittance par Pierre Merle, de Saint-Léger-de-Peyre, à Etienne Merle, de la Chazote, de tout ce qu'il lui devait selon plusieurs obligations.
- f° 30v°, le 20 mai 1477, protestation de Vital Meyssonier d'Aumontet, contre Jean Ferraud, marchand de Chaudesaigues.
- f° 30v°, le même jour, engagement dudit Meyssonier envers Louis Gachon.
- f° 31, le 29 septembre 1477, procuration de noble et puissant *baro* (sic) seigneur Astorg de Peyre, en faveur de noble Jean *de Valens*, seigneur de Valens, et Antoine Pelat, prêtre. Fait à Aumont, en la maison de Bertrand Charpald, notaire, en présence de Jean Pagès, d'Aumont, Antoine Pelat et Médard Borrel.
- f° 31, le 1er octobre 1477, quittance par Jean Bot, notaire, à Pierre Dumas, dit Murat, pour dix sous tournois.
- f° 31v°, le 4 octobre 1477, obligation de Jacques Verdier, Pierre Vital et Thomas Bolet, envers Laurent Obrier, notaire de Marvejols, pour trois écus or.
- f° 31v°, le 6 octobre 1477, quittance à Pierre Rieutort, Jean Gras, Pierre Favot, Catherine, veuve de Pierre Marquez, et Philippa, femme de Jean Ramadier, de Vimenet, par Jean Jovenel (acte non transcrit).
- f° 32, le 6 février 1479 (ns), lods par Astorg de Peyre à Jacques Merle, de la Chazote, à la suite de l'achat que ce dernier a fait d'un champ d'Antoine Bolet, autrefois de Javols, à présent du diocèse de Lombez.
- f° 32, le 24 mars 1479 (ns), lods par Astorg de Peyre à Jacques Pagès, prêtre de Javols, pour l'achat qu'il a fait d'une terre de Vital Bolet. Fait en présence de Pierre Melhac, prêtre.
- f° 32v°, le 5 octobre 1477, compromis entre Pierre Genest et Philippa, sa femme, d'une part, et Jean Tornamire, fils de feu Guillaume, de La Pinède (la Chaze), à propos de la succession dudit feu Guillaume.
- f° 33v°, le 15 octobre 1477, ratification par Guillaume Bolet, d'Albugeyrette (Javols), d'une transaction passée entre Jacques Verdier et consorts, d'une part, et Jean Bolet, son fils. Avec une procuration dudit Guillaume Bolet.
- f° 34, le 16 octobre 1477, licence de diviser les tailles royales.
- f° 34v°, le même jour, protestation de Jacques Diet, notaire, Jacques Verdier et Jean Bolet, contre maître Jean de Porte, Antoine Chrétien, Jean Bessière et Gerald Bonafé, consuls de la terre de Peyre.
- f° 34v°, le 20 octobre 1477, compromis entre Jean Tornamire, de la Pinède, et Pierre Ginst au nom de sa femme, Philippa, qui s'en remettent à l'arbitrage de noble Jean Jurquet, bachelier

en décret, Antoine Gachon, notaire, et Pierre Palpenat, arbitres, pour régler leur contentieux.

f° 36, le 22 octobre 1477, obligation de Barthélémy Jouve, de Chancelades (Aumont), envers Louis Trocelier, de Prinsuéjols, pour deux livres et cinq sous tournois.

f° 36, le 28 octobre 1477, ratification d'une quittance faite par Jacques Verdier, Jacques Bolet, fils de Guillaume, et leurs consorts.

f° 36v°, le 1er novembre 1477, quittance par Philippa, femme de Pierre Ginest, à son frère, Jean Tornamire, de la Pinède (la Chaze), de tous ses droits familiaux. Avec quittance par lesdits Pierre Ginest et Philippa audit Tornamire, pour cinq moutons or.

f° 37, le 7 novembre 1477, ratification par Pierre Marquez, de Nozières, d'une transaction passée par Jacques Verdier et les autres consuls de la terre de Peyre.

f° 37v°, le 17 novembre 1477, procuration de Jean Raous, de Marvejols, en faveur de maître Antoine Calciat.

f° 37v°, le 24 novembre 1477, obligation de Jacques Meyssonier, des Plans (Aumont), envers Vital Atrasic, de la Rochette, paroisse de Saint-Privat, diocèse de Cahors, absent, représenté par Pierre Chastanh, de la Chaze, son oncle, pour trois moutons or et neuf gros.

f° 38, le 25 novembre 1477, constitution dotale entre Pierre Vanel, fils de Pierre, du Villeret (La Chaze), et Astruge, fille de Guillaume Tornamire, de La Pinède. Le père de la mariée donne en dot quarante livres tournois, une gonelle en tissu du pays, une cote en tissu burelle, une gonelle en tissu blanc du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée, et donation pour cause de mariage audit Pierre Vanel par son père.

f° 40v°, le 27 novembre 1477, obligation de Jean Filhon, de Monteil (Aumont), à maître Antoine Gachon, notaire d'Aumont.

f° 40v°, le 1er décembre 1477, échange de biens entre Jacques Rigald, prêtre, et Jean Chaste, notaire de Marvejols. Fait au Bousquet, en la maison du vendeur, en présence d'André Fanguin, clerc de Solaviole, Jacques Pagès, d'Altayrac (Chirac), Barthélémy Guitard et Jean Serre, de Marvejols. Avec obligation dudit Chaste envers ledit Rigald.

f° 41v°, le 1er décembre 1477, appel de Fidèle Fournier, pour son frère, Jean Fournier, pour l'exécution faite contre les biens de Jean Galtier, par maître Laurent Olier, en vertu de lettres de Georges Jurquet, prieur de Grandval.

f° 42, le 5 décembre 1477, quittance dotale par Pierre Ginest, de Marvejols, mari de Philippe Tornamire, à Jean Tornamire, de la Pinède.

f° 42v°, le 10 décembre 1477, obligation de Jean Filhon, de Monteil (Aumont), envers Pierre Palpenat, d'Aumont.

f° 42v°, le même jour, bail à cheptel de Jean Pagès, de Chaylaret (Javols), qui reconnaît tenir de maître Etienne Reversat, clerc, une vache blanche valant quatre moutons or.

f° 43, le 15 décembre 1477, obligation envers maître Antoine Charpald, notaire, absent, pour six moutons or. Fait en la maison de Jean Dalmas, d'Aumont, en présence de Bertrand Charpald, notaire, et Etienne Palpenat, clerc, d'Aumont. Acte annullé le 6 février 1480 (ns).

- f° 43v°, le 20 décembre 1477, vente par Jean Fangui, dit Texier, de Soulayrols (Prinsuéjols), à Louis Trocellier, de la Combe (Prinsuéjols), d'un bois sis *en lo puech de la Roda*, contre six livres et treize sous tournois.
- f° 44, le 3 janvier 1478 (ns), obligation de Barthélémy Ramadier, d'Aumontet (Aumont), envers maître Antoine Gachon, pour onze gros argent et cinq cartons de seigle en mesure de Peyre, pour les comptes finaux faits entre eux.
- f° 44, le 9 janvier 1478 (ns), procuration de Pierre Marquez, fils de feu Pierre, de Nozières (Aumont), comme héritier par bénéfice d'inventaire de son père, pour être investi de la succession.
- f° 44v°, le 7 janvier 1478 (ns), cession par Antoine Meyssonier de Chancelades, à maître Jean Chaste, notaire, d'une jument grise valant cinq mouton or, pour payer le reste d'un achat de tissu.
- f° 45, le même jour, quittance par Jacques Verdier et Jean Bolet, fils de Guillaume, d'Albugeyrettes, pour eux et leurs consorts, à maître Jean Chaste. Suivi d'une autre quittance au même par Etienne Chalvet, de Monteil, le 13 janvier.
- f° 46, le 22 mai 1478, procuration des hommes d'Aumont, à savoir Pierre Crecy, Bertrand Charpald, Louis Gachon, Jean Victor, Jean Chalvet, Jean Reversat, Jean de Porte, Barthélémy et Antoine Chalvet, Pierre Brolhet, Etienne Tufier, Jean Dalmas, Jean Pagès, Jean Gachon et Pierre Poderos, pour eux et les autres hommes d'Aumont, en faveur de Pierre Poderos et Blaise Ramadier, de ladite ville.
- f° 46v°, le 2 juillet 1477, obligation envers Jean Chaste, de Jean Filhon, de Monteil, pour trois émines de seigle, et de Jean Meyssonier, sergent, pour trois émines de seigle.
- f° 47, le 4 février 1478 (ns), obligation de Jean Ramadier, de Vimenet, envers Pierre Palpenat, d'Aumont.
- f° 47, le 6 février 1478 (ns), reconnaissance de Jean Valette, tisserand de Beauregard (Fau), qui tient de maître Laurent Obrier, notaire et sergent royal, une jument qu'il s'engage à lui rendre.
- f° 47v°, le 12 février 1478, procuration dudit maître Laurent Obrier, notaire royal de Marvejols, en faveur de discret homme Guillaume de Fontsbesses, de Marvejols, pour recevoir trois écus or de Jacques Verdier, Jean Bolet et Pierre Vital.
- f° 48, le 12 février, obligation cancellée de Pierre Palpenat, d'Aumont, envers Guillaume Chalmet, prêtre de Marvejols, pour trois livres et cinq sous tournois que ledit Chalmet a transmis à maître Jean Palpenat, fils dudit Pierre.
- f° 48, le 11 février, procuration de Pierre Vital, de Chanteduc (Saint-Sauveur-de-Peyre), Jean Bolet, fils de Guillaume, d'Albugerette (Javols), et Pierre Marquez, fils d'autre Pierre, de Nozières (Aumont). Fait en présence de Jacques Gibilin, notaire de Dolveyres, et Pierre Trosselier, sergent de Javols.
- f° 49, le 16 février, substitution de procureurs par maître Antoine Gachon, procureur de Jacques Brathon, clerc de Nozières.

- f° 49, le 18 février, obligation de Guillaume Saint-Léger, de la Croix (Aumont), envers l'héritier de maître Guillaume Paulet, notaire de Mende.
- f° 49v°, le 1er mars, obligation de Jean Tornamire, de La Pinède (La Chaze), envers Etienne Palpenat, clerc d'Aumont.
- f° 50, le 3 mars, cession par Bernard Bros, de Beauregard, comme tuteur de son frère, Jean Bros, de Croset, à maître Antoine Gachon, d'animaux qu'ils ont dans leurs maisons, pour payer leurs dettes, puis cession des mêmes animaux en bail à cheptel par ledit Gachon auxdits Bros.
- f° 50v°, le 5 mars, arrentement du péage de Javols, pour un an.
- f° 50v°, le 13 mars, obligation de Pierre Lombard, d'Aumont, envers maître Antoine Charpald, notaire.
- f° 51, le même jour, procuration dudit Antoine Charpald, en faveur de son frère, Guilhot Charpald. Fait à Aumont, en la maison de Bertrand Charpald, notaire, en présence dudit Bertrand et de Durand Chastanh, prêtre.
- f° 51, le 14 mars, quittance par Jean de Porte, notaire de Peyre, Gérald Bonafos, de Bonnefonds, et Antoine Chrétien, de Civayrac, à Jean Chaste, notaire.
- f° 51v°, le 18 mars, obligation de Jean Tornamire, de La Pinède (La Chaze), envers Isabelle Trocellier, de la Chaze.
- f° 51v°, le 26 mars 1478, obligation, de Philippa, veuve de Jean de Porte, de Buffeyrettes (Aumont), envers noble Georges de Peyre.
- f° 52, le 2 avril, obligation de Jacques Meyssonier, sergent des Plans (Aumont), envers Jean Chaste.
- f° 52v°, le 5 avril 1478, fondation d'une chapelle par Barthélémy Sinzelier, prêtre de Marchastel, dans l'église Saint-Sébastien du lieu.
- f° 54v°, le 7 avril 1478, lods par noble Astorg de Villeneuve, à Jean Reversat, de Terond, pour un champ qu'il a acheté à Aldebert Vanel.
- f° 55v°, le 11 avril, obligation de Jean Ramadier, du Boschet (Aumont), en faveur de Louis Gachon.
- f° 55v°, le 13 avril, obligation de Pierre Tixedre envers Jacques Meyssonier, sergent des Plans, de trois livres pour la vente d'un cheval.
- f° 56, le 15 avril, quittance par Bernard Bolet, de Couffinet, à Antoine Amoros, de Rieutort (Marchastel), fidéjusseur d'Etienne Pinhol.
- f° 56v°, le 19 avril, obligation d'Etienne Cornut, de Combettes (Buisson), envers maître Laurent Obrier. Suivie le 22 d'une obligation envers le même de Pierre Chastan.
- f° 57, le même jour, obligation de Jean Filhon, de Monteil, envers le même.
- f° 57, le 23 avril, obligation de Pierre Bastide, Barthélémy Bros, de Broys, Pierre Chastanh, clerc, Pierrette Seguin, fille de Pierre, et Etienne Beyres, envers Pierre Gras, de la Chaze.

- f° 57v°, le 26 avril, obligation de Barthélémy Jouve, de Chancelades, envers Louis Trosselier.
- f° 57v°, le même jour, obligation de Laurent Bessière, du château de Cher (Sainte-Colombe), envers noble Georges de Peyre.
- f° 58, obligations envers Laurent Obrier, notaire, le 26 avril, de Barthélémy Jouve, de Chancelades, et le 27 avril de Jean Chastanh, de Pécher (*Pissina*, à Aumont).
- f° 58v°, le 27 avril, obligation de Guillaume et Jean Tornamire, de la Pinède (La Chaze), envers Pierre Chastanh, cleric de la Chaze.
- f° 59, le 6 mai, obligation de Pierre Charrier, fils de Guillaume, de Coutrandes, envers Martin Astier, de Chancelades.
- f° 59v°, le 7 mai, vente par Etienne Itier, des Utes (Aumont), à discret homme Louis Gachon, marchand d'Aumont, d'un bien fonciers sis aux Utes, contre quatorze gros.
- f° 60, le 10 mai, quittance par Jacques Rodier, des Bessons, Jean Bolet, fils de Guillaume, d'Albugeyrettes, Pierre Marquez, fils de Pierre, de Nozières, Durand Benoît, fils de Pierre, de Solayrols, autrefois consuls de la terre de Peyre, de cinq cents livres imposées sur la terre de Peyre, à maître Jean Chaste, receveur des tailles selon la volonté de Jean de Porte, notaire de Peyre, Jean Bessière, dit Porte, des Fonts, Antoine Christian, de Civayrac, et Gérald Bonafé, de Bonefont, nouveaux consuls de la terre de Peyre.
- f° 60v°, le 13 mai, obligation de Guillaume Sarrut, de Salhens (Fau), envers maître Laurent Obrier.
- f° 60v°, le 15 mai, procuration de Guillaume Caminade, dit del Puech, de Civayrac l'église (Séverac l'Eglise ?). Fait en présence de Guilhot Charpald, cleric.
- f° 61, le 17 mai, obligation de Bartholomé Braton, de Nozières (Aumont), envers Laurent Obrier.
- f° 61, le 20 mai, obligation envers ledit Obrier de Bertrand Jouve, de Rouchedel (Saint-Sauveur-de-Peyre).
- f° 61v°, le 23 mai, obligation de Pierre Boicier, de Pécher (Aumont), envers maître Jean Chaste, notaire de Marvejols.
- f° 62, le 24 mai, procuration d'Antoine Meyssonier, de Chancelades.
- f° 62, le 30 mai, appel de Bertrand Charpald, notaire d'Aumont.
- f° 62v°, le 14 juin, obligation de Mathieu Trocelier, de Javols, envers Antoine Bertrand, prêtre, capitaine du château de Peyre (sic).
- f° 63, le 19 juin, obligation de Jean Trocelier, de Monteil (Aumont), envers maître Jean Chaste.
- f° 63, le 20 juin, procuration de Gérald Vinhal, prêtre et notaire, en faveur de Pierre et Etienne Palpenat, père et fils.
- f° 63v°, le 22 juin, obligation de Vital Meyssonier, d'Aumont, envers ledit Jean Chaste.

- f° 64, le même jour, obligation envers ledit Chaste par Pierre de Porte le vieux, de Garacho (Saint-Sauveur-de-Peyre).
- f° 64, le 25 juin, obligation de Pierre Fournier, de *Broys* (La Chaze), envers Jean Reversat, absent, représenté par Etienne Reversat, prêtre, et moi notaire.
- f° 64v°, le 28 juin, obligation d'Etienne Bot, de La Croix (Aumont), envers ledit Chaste.
- f° 64v°, le même jour, obligation de Jean Trocelier, de Monteil (Aumont), envers maître Laurent Obrier.
- f° 65, le 7 mai 1478, obligation de Pierre Astier, de Chancelades, envers Laurent Obrier, notaire.
- f° 65, le 8 mai 1478, obligation de Jean Forestier, de Montferrand (Banassac), Jean Meyssonier et Jean Victor, ses fidéjusseurs, d'Aumont, envers Louis Gachon. Avec engagement dudit Forestier envers ses fidéjusseurs.
- f° 65v°, le 9 mai 1478, obligation de Mathieu Veyres, de Veyres (Bessons), envers noble Georges de Peyre.
- f° 66, le 4 mai, obligation de Guigot Brunet, fils de Guillaumes, des Utes, envers Martin Astier. Le même jour, obligation de Jean Achard, fils de Guillaume, de Beauregard, envers ledit Astier.
- f° 66, le même jour, obligation de Jean Achard, fils de Guillaume, de Beauregard, envers ledit Astier.
- f° 66v°, le 25 mai 1478, ratification par Catherine, fille de Jean Chastanh, de la Chaze, d'un accord passé entre son frère, Pierre Chastanh, et Jean Gachon, sergent d'Aumont.
- f° 66v°, le 2 août 1478, constitution dotale entre Pierre Blanchet, originaire de Sainte-Marie, paroisse de Rochefort diocèse de Grenoble (*Grundonobile*), à présent du diocèse de Cavaillon, et Philippa, fille de Jean Seguin et d'Agnès, de la Chaze. Le père de la mariée constitue en dot quinze livres. Avec quittance des biens familiaux par ladite Philippa à Isabelle, sa soeur, puis quittance dotale par Blanchet audit Jean Seguin.
- f° 67v°, le 28 février, obligation de François Amoros, comme fermier des tailles de la Chaze, à maître Jean Chaste.
- f° 68, le 29 juin 1478, obligation de Jean Martin, dit Panc, de Croset, envers maître Pierre Crecy.
- f° 68v°, le 15 juillet, obligation de Jean Amoros, des Faux, envers maître Laurent Obrier, notaire, pour son travail réalisé lors d'une exécution sur la requête d'Astorg Aragon, de Marvejols.
- f° 68v°, le même jour, obligation de Jean Amoros envers Nicolas Garnier, sergent.
- f° 69, le 6 octobre 1478, lods par messire Astorg de Monteil, à Garin Barthélémy, de Rochat, pour l'achat d'un pré de Guillaume Malavas.
- f° 69, le 5 novembre, quittance par Bernard Hugonet, de Chirac, à Jean *Hostalia*, de Solayrols.

- f° 69v°, le 11 août 1478, quittance par Philippe Roven, de Brousse (Buisson), à Etienne Pradelh, des Fonts.
- f° 69v°, le 13 août, quittance par Raymond Molin, de la Bastide (Saint-Martin de Queyssac, diocèse de Cahors), mari de Delphine, fille de Jean Bachelard, du Villerousset (Sainte-Colombe, diocèse de Mende), à Philippe Durand, de Villerousset, mari d'Antonie, héritière de Durand Bachalard.
- f° 70, le 15 avril, quittance par Guigot et sa femme à Jean Gachon, tailleur, de trente sous tournois, en diminution du loyer d'une maison.
- f° 70, le 29 janvier 1479 (ns), obligation de Jean Coderc envers Jean Monnier.
- f° 70v°, le 3 juillet 1479, obligation de Pierre Astier, de Chancelades, envers maître Laurent Obrier, suivie le même jour d'une obligation de Pierre Borcier, de Pécher.
- f° 71, le 1er juillet, obligation de Jean et Antoine Bonet, de Rimeyzenc, envers ledit Obrier, avec une autre obligation de Bertrand Prioret, de Nozières.
- f° 71v°, le 1er mai 1479, quittance par Antoine Montanhier, de Villedieu (Saint-Denis), à Benoît Bolet.
- f° 71v°, le 10 mai, quittance par la veuve d'Antoine Dalmas à Pierre Lombard.
- f° 71v°, le 26 juin, obligation de Borcier envers Colane, femme de Jean Monnier.
- f° 72, le 27 juin, obligation de Guillaume Hermet, de Javols, envers Jean Monnier.
- f° 72v°, le 29 août 1479, procuration de maître Antoine Gachon.
- f° 72v°, le 30 août 1478 (sic), obligation de maître Jean Chaste, notaire de Marvejols, en faveur de probe homme Jean Pellissier, marchand de Mende.
- f° 73, le 3 août 1479, obligation de Pierre Palpenat envers Pierre Cayron, bachelier dans les deux droits de Chirac.
- f° 73, le 29 avril, vente par Pierre d'Orbanhac à Jacques Pagès, prêtre.
- f° 73v°, le 23 avril, obligation d'Aldebert Vanel, autrefois de Prinsuéjols, à présent du Bleybard (Saint-Jean-du-Bleybard), envers Jean Monnier, de Peyre.
- f° 74, le 17 juin 1479, obligation de Durand Benoît, de Solayrols, envers Jacques Clavière.
- f° 74, le même jour, obligation dudit Benoît envers maître Jean Murat.
- f° 74v°, le même jour, obligation dudit Benoît envers Raymond François, puis envers maître Etienne Palpenat, notaire.
- f° 74v°, le 27 juillet 1479, obligation de Pierre Chastanh, cleric, envers messire Antoine Bertrand. Autre obligation de Jacques Meyssonier envers ledit Bertrand.
- f° 75, le 16 juillet, vente par Jean Dalmas, d'Aumont, à Antoine Trocel, prêtre et vicaire de la Chaze.

f° 75v°, le même jour, obligation envers ledit Dalmas dudit Antoine.

f° 75v°, le 25 mai, protestation de Jacques Diet, notaire, comme héritier de Pierre Crecy, contre Durand Brun, Blaise Monteil et Barthélémy Grasset, consuls de la terre de Peyre.

f° 76, le même jour, procuration de Victor Mouton, d'Aumont.

f° 76, le 22 novembre, cancellation par Jean Prioret, originaire de Vazeilles (Fau), d'un acte de bail à cheptel fait en faveur de Jean Filho, de Monteil (Aumont), reçu par Pierre Vican (ou Véran), notaire royal de Saint-Chély.

f° 76, le 15 novembre, bail à cheptel de Jean Filho qui reconnaît tenir de noble Georges de Peyre trois vaches pleines, l'une rouge, l'autre châtain, et la troisième blanche.

f° 76v°, le 24 juillet 1478, quittance par Guillaume Robin, sabotier de Chirac, à Louis Gachon, de cent quarante-trois livres et dix sous tournois de la dot constituée à Jeanne, sa femme, fille dudit Gachon, selon acte reçu par Pierre Guoerri, notaire.

f° 77, le 5 juin, obligation de Jean Croset, de Combettes (Bessons), envers maître Jean Chaste.

f° 77, le 9 juin, obligation de Jean Vital, sabotier et sergent, envers Jean Meyssonier, sergent d'Aumont.

f° 77v°, le 15 juin 1478, obligation de Pierre Blanchon envers Pierre Crecy, notaire. Et quittance dudit Crecy audit Planchon.

f° 78, le 21 octobre 1478, bail à cheptel de Jean Victor, d'Aumont, qui reconnaît tenir un jument valant six moutons or de vénérable homme messire Pierre Monnier, du château de Peyre.

f° 78, le 23 octobre, obligation d'Etienne Chalvet, de Monteil (Aumont), envers maître Jean Chaste.

f° 78v°, le 23 octobre 1478, testament de Pierre Seguin, de Broys (La Chaze), qui, après de nombreuses constitutions pieuses, adresse des legs à Agnès, sa soeur, femme de Pierre Poderos, de la Chaze, à Jean Seguin, son frère, à sa femme, Isabelle, et qui nomme héritière universelle sa fille, Luce.

f° 80v°, le 12 novembre 1478, prolongation de compromis entre Guillaume et Etienne Gibelin, d'une part, et François Gibelin, du Puech (Javols).

f° 81, le 13 novembre, obligation de Garin Meyssonier, autrefois habitant d'Aumont, envers Pierre Palpenat, d'Aumont.

f° 81v°, le 13 novembre 1478, bail à cheptel par Bertrand Jouve, de Rochadel (Saint-Sauveur-de-Peyre), envers Guillaume Palhieyre, dit Lardo, son serviteur, duquel il tient une vache rouge bochard, avec son veau mâle qui est rouge.

f° 82, le 15 novembre 1478, obligation de Bartholomé Braton, de Nozières (Aumont), envers Louis Gachon, marchand d'Aumont.

f° 82v°, le 18 novembre 1478, obligation de Catherine, veuve de Vital Bolet, comme tutrice des enfants dudit Bolet, de Combettes (Fau), envers Jean Chalvet, clerc d'Aumont.

- f° 83, le 25 novembre, bail à cheptel de Jean Seguin, fils de Jacques, de la Chaze, qui reconnaît tenir d'Isabelle Trosselier, une vache rouge.
- f° 83v°, le 30 novembre, quittance à Pierre Merle, au nom de son fils, Jacques.
- f° 84, le 2 décembre 1478, bail à cheptel par Vital Sarrut, de Peyre (Saint-Sauveur-de-Peyre), qui reconnaît tenir de Guillaume Palhieyre, dit Lardo, son serviteur, une vache rouge grosse.
- f° 84v°, le 9 décembre 1478, bail à cheptel par Barthélémy Braton, de Nozières (Aumont), qui reconnaît tenir de Louis Gachon une vache pleine et six brebis.
- f° 85, le 11 décembre 1478, obligation de Barthélémy Bastide, de Grandviala (La Chaze), envers Guillaume Calmette, prêtre de Marvejols.
- f° 85v°, le 15 décembre 1478, obligation de Pierre Chastanh, sergent de Chancelades (Aumont), envers Jean Chalvet, cleric d'Aumont.
- f° 86, le 25 décembre, obligation envers Louis et Pierre Gachon, oncle et neveu, d'Aumont.
- f° 86v° le 25 décembre, obligation de Jean de Porte, d'Aumont, envers Louis Trosselier, de la Combe.
- f° 86v°, le 31 décembre, acte pour le seigneur de Peyre et le seigneur de Sainte-Colombe, devant Jean Pagès, dudit lieu de Sainte-Colombe et bailli pour le seigneur du lieu, et Jean Meyssonier, sergent ordinaire dudit seigneur de Sainte-Colombe.
- f° 87, le 14 janvier 1479 (ns), quittance par Guigot Bros, de Charmals (Fau), à Blaise Monteil, de Bessils (Javols), de quinze livres, de la dot constituée à leur femme et soeur.
- f° 87v°, le même jour, obligation de Guigot Guachon, de Monteil, et Pierre Jouve, de Chancelades, envers Laurent Obrier, notaire de Marvejols.
- f° 88, le 15 janvier 1479 (ns), procuration de Benoît Bolet, de Salhens (Javols).
- f° 88v°, le 14 janvier 1479 (ns), quittance par Guigot Bros, de Charmals (Fau), à Blaise Monteil, fils de Pierre, de Bessils, de quinze livres tournois de la dot constituée à Pétronille, leur femme et soeur.
- f° 88v°, le 20 janvier, vente par Pierre Chastanh, de Chancelades (Aumont), à Antoine Gachon, notaire d'Aumont, d'un pré, champ et bois, sis à Chancelades, contre vingt livres et cinq sous tournois. Avec lods le 9 mai 1479 par Astorg de Peyre.
- f° 89v°, le 23 janvier 1479 (ns), lods par noble et puissant *baro* Astorg de Peyre, chevalier, seigneur de Peyre, à Jean Bros, de Broys (La Chaze). Fait au château de Peyre, en la maison de Jean Monnier, en présence dudit Monnier et de noble Jean *de Bocieys*, damoiseau.
- f° 90, le 17 juin 1478, cession par Jean Victor, d'Aumont, à Etienne Pontier, de Chanac, endetté à cause de la dot de Claude, leur soeur et femme, d'un chasal sis à Aumontet, confronté au four du lieu, à la terre d'Etienne Ytier, prêtre, à la maison de Vital Meyssonier, au chemin allant d'Aumontet vers Chabanel, et cela pour la valeur de sept moutons or et six gros.

f° 90, le même jour, obligation d'Etienne Pontier envers ledit Victor, pour trois livres et deux sous tournois, sur le prix de vente d'un cheval rouge.

f° 90v°, le 12 février 1479 (ns), obligation par Etienne Martin, fils de Jean le vieux, de Croset, envers Jean Chaste, notaire, avec vente par ledit Martin et sa femme, d'un pré.

f° 91, le 25 juillet, bail à cheptel par Raymond Merle qui reconnaît tenir de Jean Bernus, du château de Muret (Saint-Laurent), une vache et son veau valant six moutons or et deux gros.

f° 91, le 3 août, testament de Privat Chastanh, prêtre de la Chaze, qui adresse des legs à Pierre Chastanh le vieux, Guillaume Chastanh, Jacques Chastanh, Jean Chastanh le vieux, Pierre Chastanh, ses frères, Catherine et autre Catherine, Béatrice et Guillauma, ses soeurs, à Jeanne, fille de Guillaume Sadol, sa filleule, à Privat Chastanh, son neveu, et qui nomme héritier universel, Claude Chastanh, fils de Guillaume. Il nomme exécuteurs testamentaires messire Antoine Trocel, maître Jean de Porte, Guillaume Sadol, Pierre Chastanh, clerc, et Guillaume Chastanh.

f° 92, le 4 août, obligation de Jean Chastanh envers Simon Bertrand, garde du château de Peyre.

f° 92v°, le 19 août 1478, obligation de Germain Teulo, de Grandviala, envers Pierre Palpanet.

f° 92v°, le 18 septembre, obligation de Guillaume Gras, de la Chaze, envers Pierre Gras, dudit lieu.

f° 93, le 6 mai 1478, obligation de Pierre Charrier, fils d'Antoine, de Coutrandes, envers Martin Astier.

f° 93, le 7 mai, accord entre Vital Meyssonier, d'Aumont, et Antoine Meyssonier, de Chancelades, son frère, sur les quinze livres que Vital demande à son frère pour ses droits de légitime, ce qu'Antoine conteste. Il est convenu qu'Antoine devra donner à Vital dix livres tournois et dix sous.

f° 94, le 7 février 1479 (ns), constitution dotale pour Guillaume Barba, fils de feu Hugot, de la paroisse de Valrosse, diocèse de Cahors, et Jeanne, fille de feu Jean Bachalar, de Coutrandes (Sainte-Colombe). Louis Bachalar donne en dot à sa soeur vingt livres tournois, une vache, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, puis quittance dotale par le marié audit Louis.

f° 95, le 9 juillet, obligation envers Jean Chaste.

f° 95v°, le 21 août 1478 et le 2 mas 1477 (ns), obligations envers les clercs de la Chaze.

f° 96, le 29 juin 1478, procuration de Jean Julien, autrefois de Fau, à présent de Saint-Chély.

f° 96, le 21 août, lods par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, à Durand Trocel.

f° 96v°, le 22 juillet 1478, obligation de Durand Clavel et Louis Clavel et Sanchie, leur mère, du Cher, envers messire Antoine Bertrand.

f° 96v°, le 9 décembre 1480, obligation de Pierre de Porte, de Garacho, envers Antoine Fauvel.

f° 97, le 21 août 1478, obligation de Jacques Ambert envers Pierre Gras, de la Chaze.

f° 97v°, le 14 mars 1479 (ns), arrentement par Etienne Aldi, d'Aldo (La Fage-Montivernoux), oncle paternel de Jean, Jean et Pierre Bodet, et d'Astruge, fils et fille de Barthélémy Bodet défunt, du Prat (Saint-Sauveur), à Astorg Vital et Pierre Savaric, de Peyreviole (Saint-Sauveur), de la borie que lesdits enfants ont au Prat, pour cinq années, contre trois livres par an.

f° 98, le 2 février 1481 (ns), obligation de Guigot Chastanh, de Pécher, envers Vital Bolet, fils de Piere, de Longuesanhe.

f° 98, le 30 janvier 1478, contrat de mariage entre Jean Bolet, fils de Benoît, des Salhens, et Jeanne Chalvet, fille de Jean, del Cros (Javols). Philippe Chalvet, aïeul, et Jean Chalvet, frère de la mariée, constituent en dot un pré, un champ, dix-neuf livres tournois, deux couvertures, deux linceuls, et une robe jusqu'à la valeur de neuf moutons or. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, Jean, et donation pour cause de mariage au fiancé par son père.

f° 99v°, le 29 juin 1478, vente par Jean Julien, fils de Jean, des Faux (La Chaze), à présent habitant de Saint-Antoine, en Quercy, à Raymond et Jacques Merle, frères, de la Chazote, d'un pré sis aux Faux, contre quinze livres et quinze sous tournois.

f° 100, le même jour, obligation desdits Merle envers ledit Julien. Puis, le 4 juillet, quittance auxdits Merle.

f° 100, le 12 septembre 1478, obligation de messire Etienne Ytier, prêtre, envers Ymberte, fille de Vital Meyssonier, d'Aumontet.

f° 100v°, le 20 avril 1481, obligation de Bartholomé Jouve, de Chancelades, envers Louis Trocellier, de la Combe.

f° 101, le 28 janvier 1483 (ns), procuration de Jean Meyssonier.

f° 101, le 6 septembre 1479, obligation de Jean Astruc, dit Sabatier, de Broys (La Chaze), envers Jean Jurquet, prieur de la Chaze. Avec une autre obligation, le même jour, envers le même, de Jean Seguin, de La Chaze.

f° 101v°, le même jour, lods par ledit prieur à Antoine Trocellier, prêtre, pour un pré.

f° 102 le 16 septembre, vente par Guillaume Mosset, comme mari de Jeanne, fille et héritière de feu Pierre Hermet, d'Aumont, et comme procureur de sadite femme et d'Hélix, veuve dudit Pierre Hermet, tutrice de Catherine, fille dudit Pierre Hermet, sa fille, à Pierre Gachon, marchand, d'Aumont, de la moitié d'un pré indivis et d'un champ contre douze livres, sept sous et six deniers tournois.

f° 102v°, le même jour, procuration de Durand Monteil, en faveur de maîtres Antoine Gachon, Barthélémy Vanel, Jean Bot et Alban Jalbert, notaires.

f° 102v°, le 17 septembre 1479, obligation de Raymond Vital, de la Brousse (Ribennes), en faveur de Jacques Meyssonier et Pierre Lombard, sergents.

f° 102v°, le 23 septembre, quittance par Jacques Diet, notaire de Nîmes, mari de (l'identité est laissée en blanc), veuve et héritière de maître Barthélémy Creci, notaire de Nîmes, aux habitants de la terre de Peyre, absents, mais Durand Bru, Blaise Monteil, Jean de

Herbebessière, Pierre Grasset, fils de Barthélémy, consuls de ladite terre de Peyre, et moi présent, de six livres, quinze sous et six deniers tournois en diminution d'une somme plus importante.

f° 103, le 25 septembre, contrat de mariage entre Michel Dumond, et Jeanne, fille de Durand Trocel. Le père de la mariée lui donne en dot quarante livres tournois, une robe nuptiale à six livres tournois, une cote en tissu burel du présent pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, Barthélémy Trocel, puis affrèrement entre Pierre et Michel Dumond, frères, du Cher (Sainte-Colombe).

f° 104, le 7 octobre 1479, vente par maître Antoine Gachon, notaire, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, d'un champ, contre neuf livres tournois. Avec obligation dudit Seguin envers ledit Gachon.

f° 104v°, le 10 octobre 1479, procuration de messire Antoine Bertrand, prêtre.

f° 104v°, le 14 octobre, testament de Durand Durand, prêtre de Villeroussat (Sainte-Colombe), qui adresse des legs à Etienne Durand, son neveu, s'il devient prêtre, à Béatrice, sa mère, et qui nomme héritier universel Jean Durand, son frère.

f° 105, le 26 octobre, procuration devant la maison de Blaise Ramadier, devant Bertrand Charpald, notaire, lieutenant du roi, par les habitants d'Aumont, représentés par Pierre Gachon, Jean Pages, Barthélémy Chalvet, Blaise Ramadier, Pierre Lombard, Etienne (Biget?), Aldebert Chastanh, Guiot Hermet, Guillaume Sarrazin, Guigot Poderos et Jean Rovene, tous habitants d'Aumont, pour eux et les autres habitants, en faveur de Jean de Porte et Jean Boyssonade, forgeron et notaire, pour les représenter dans toutes les affaires et négoes de la ville.

f° 105v°, le 5 novembre, vente par Jean Seguin, fils de feu Jacques, autrefois de la Chaze, à présent de la ville de Cologne, diocèse de Lombez, à Privat Chastanh, prêtre de la Chaze, d'un pré sis à La Chaze, confronté au pré de Pierre et Guy Chastanh, ses frères, au pré de Guillaume Gras, au pâtis dit *Formegieyra*, et au pré de l'acheteur, contre quatre livres, douze sous et six deniers tournois.

f° 105v°, le même jour, procuration de Jean Julien, autrefois du Fau, en faveur de son frère, Jean Chalvet (sic), pour recevoir une créance de huit livres et cinq sous tournois de Jean Julien.

f° 106, le 11 novembre, obligation de Jean et Antoine Cornilhe, de Barbus (Besson), envers maître Laurent Obrier. Fait à Marvejols, en la maison dudit Obrier, en présence de noble Georges de Peyre, de Pierre Chastanh et Jean Victor, d'Aumont. Suivie d'une obligation de Jean Reversat, des Bessons.

f° 106, le même jour, obligation de Jean Reversat, des Bessons, envers ledit Obrier.

f° 106, le même jour, obligation de Barthélémy Ramadier, d'Aumont, envers ledit Obrier.

f° 106v°, le 13 novembre 1479, obligation de Pierre Marquet, de Rochat, envers Antoine de Porte.

f° 106v°, le 22 novembre, quittance par maître Jean Duhet, notaire, séquestre et commissaire pour le vice-régent de la cour apostolique d'Avignon, pour lever les fruits des bénéfices de noble Guidon de La Panouze, dit de Loupiac, chanoine de Mende, prieur de Saint-Chély-

d'Apcher et Aumont, à Etienne Ytier, prêtre, et à Antoine Gachon, notaire d'Aumont, fermiers des dits prieurés. Fait en présence de Guiot Gachon, prêtre d'Aumont.

f° 107, le 23 novembre, obligation de Pierre Lombard envers Jean Chaste.

f° 107, le 28 novembre, vente par Durand Alvernhas, au nom de sa femme, à Jean Fournier, clerc, de l'usufruit d'un champ.

f° 107, renonciation par Jean Torrelh et Guillaume Boscharenc.

f° 107v°, le 22 décembre 1479, compromis entre Jacques Rigald, prêtre de Bousquet (Antrenas), et Blaise Rigald, de Combelles (Saint-Sauveur).

f° 107v°, le même jour, donation de Blaise Rigald susdit à Jean Chaste, notaire de Marvejols. Avec accord entre eux.

f° 108v°, le 4 décembre 1479, testament de Jean Seguin, dit de Traslagleysse, qui élit sépulture au cimetière de la Chaze et qui, après plusieurs constitutions pieuses, adresse des legs à Pierre Seguin le vieux, Pierre Seguin le jeune, Etienne Seguin, ses fils, Jeanne la vieille, Ysabelle, Catherine, et Jeanne la jeune, ses filles, à Gensiane, sa femme, et qui nomme héritier universel son fils, Jean Seguin.

f° 109v°, le même jour, obligation de Jean Seguin, dit de Traslagleysse, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, et vente par le premier au second.

f° 109v°, le 4 décembre, obligation de Pierre Chastanh, de la Chaze, envers maître Laurent Obrier.

f° 110, le 9 décembre, obligation de Jean de Porte, d'Aumont, envers Louis Trocelier, de la Combe.

f° 110, le 10 décembre, obligation de Galhard Dedet envers Pierre Vigan, hôte de Saint-Léger, pour trois livres et quinze sous tournois.

f° 110v°, le 18 décembre, requête de Jean Seguin, fils de Guigot, qui demande à Antoine Trocel, prêtre et vicaire de la Chaze, de lui faire le lods pour l'achat qu'il a fait de Jean Seguin, fils de Jacques, alors que le prieur est absent. Fait à la Chaze, dans les maisons claustrales, en présence de Pierre Chastanh, Jacques Meyssonier, sergent d'Aumont, et Guillaume Chastanh, de la Chaze.

f° 110v°, le 21 décembre, obligation de Jean Cornut, d'Albugeires, envers maître Laurent Obrier.

f° 110v°, le 22 décembre, lods par Barthélémy Chalvet et Jean de Porte, d'Aumont, fermiers du prieuré de Sainte-Colombe, à Jean Seguin, fils de Guigo, pour l'achat qu'il a fait d'un pré de Pierre Delcros, dit Portachat.

f° 111, le 23 décembre 1479, début d'un accord entre Jean Victor et Jean Tuzier.

f° 111, le même jour, obligation de Bartholomé Jouve envers maître Laurent Obrier.

f° 111v°, le 3 janvier 1480 (ns), engagement de Louis Gachon, d'Aumont, pour indemniser Robert Albaret qui avait fait saisir une jument et son poulain appartenant à Pierre Fournier.

- f° 111v°, le 4 janvier 1480 (ns), engagement de Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, et Isabelle Trocelier.
- f° 112, le 5 janvier 1480 (ns), vente par Jean Manulphe, de Broys, à Pierre Seguin, de Broys, d'un clos contre deux livres tournois.
- f° 112, le 12 janvier 1480 (ns), transaction entre Mathieu et Pierre Veyres, père et fils, de Veyres. Avec quittance des biens familiaux par Pierre.
- f° 113, le 18 janvier 1480 (ns), bail à cheptel par Durand Benoît, de Soleyrols, qui reconnaît tenir deux boeufs valant seize moutons or.
- f° 113v°, le 26 janvier 1480 (ns), obligation de Jean Martin, dit Salafort, envers maître Jean Chaste, notaire.
- f° 113v°, le 27 janvier, quittance générale de dot par Durand Almeras et sa femme, Catherine, de Civayrac (Javols), à Raymond Fournier, de la Combe, pour la dot constituée à Jeanne, mère de ladite Catherine, par son père, Jean Fournier, selon acte reçu par Jean Murat, notaire.
- f° 114, le 27 janvier, obligation de Galhard Dedet envers Pierre Meyssonier, de Peyreviole.
- f° 114, le 28 janvier, engagement de Jean Amoros, de Rieutort (Marchastel), de porter un muid de vin à noble homme Hérailh (*Heraclei*) *Pelhamorgue*, prieur de Prinsuéjols, pour les âmes du Purgatoire. Avec quittance par ledit prieur audit Amoros.
- f° 114v°, le même jour, obligation de Jean Combrier, prêtre de Marchastel, envers ledit prieur Erailh Pelamorgue, pour sept moutons or pour l'achat d'une cheval noir.
- f° 114v°, le 31 janvier, obligation de Guillaume Martin envers maître Laurent Obrier, avec vente par le premier au second.
- f° 115, le 1er février, obligation de Jean et Jean Fanguin, père et fils, envers ledit Obrier.
- f° 115v°, le même jour, obligation de Vital Gras, envers ledit Obrier, puis le 2 février, obligation de Pierre Chabert, de Chasoulette, envers ledit Obrier.
- f° 116, obligations envers ledit Obrier, le même jour, de Blaise Fournier, le 3 février de Pierre Chastanh, sergent d'Aumont.
- f° 116, le 11 février, obligation de Barthélémy Brathon envers ledit Pierre Chastanh, sergent d'Aumont.
- f° 116v°, le 18 février 1480 (ns), obligations envers ledit Chastanh, de Guillaume Martin, et de Gérald Rotgier, de la Chazote.
- f° 116v°, le 1er mars, obligation de Pierre Murat, notaire de Boschet, envers probe homme Etienne Gervais, marchand de Marvejols, pour quatre livres et dix sous tournois. Fait en la maison dudit Gervais, en présence de noble Dragonet Drogol, seigneur de Pompeyrenc, et Jean de Brueys.
- f° 117, le 2 mars, arrentement par maître Jean Chaste, notaire, à Aldebert Hostalier, d'une borie sise au Brusquet, pour trois ans, avec diverses clauses.

f° 117v°, le 24 mars, procuration de maître Bertrand Charpald, en faveur de noble Georges de Peyre, pour lever un écu or du prieur de Rimeize.

f° 117v°, le même jour, vente par Guillaume Rieutort, de Bessils, à noble Georges de Peyre, d'un pré contenant six charrettes de foin, contre vingt et une livres tournois.

f° 117v°, le même jour, procuration de Guillaume Rieutort.

f° 118, le 25 mars, requête par noble Georges de Peyre, sur la place de Saint-Sauveur, à Jean Monnier, commis par le seigneur de Peyre, pour donner les lods, d'accorder le lods pour la vente à lui consentie par Guillaume Rieutort.

f° 118, le même jour, bail à cheptel par Jacques Hermet qui reconnaît tenir des animaux de maître Etienne Palpenat, notaire.

f° 118, le 31 mars 1480, obligation de Pierre Borcier, de Pécher, envers Louis Trocelier, de la Combe.

f° 118v°, le 13 avril 1480, procuration de Guillaume Palhieyre, dit Lardo.

f° 118v°, le 22 avril 1480, arrentement par maître Pierre Bonet, de Brugeyrette, fils et héritier universel de feu Jean Bonet, à Jean Pagès, d'Aumont, d'une borie indivise entre lui et les héritiers de feu Antoine Bonet, son défunt frère, sise audit Brugeyrette, pour trois ans, à raison de sept livres et dix sous tournois pour chacune des trois années.

f° 119, le 22 avril, autorisation de tester donnée par Louis Gachon à sa fille, Jeanne, d'Aumont.

f° 119, le 6 mai, obligation de Pierre Lombard envers Vital Enjalvin, prêtre de Mende.

f° 119, le même jour, promesse dudit Enjalvin envers ledit Lombard.

f° 119, le 16 mai, obligation de Galhard Dedet envers Pierre Meyssonier, de Peyreviolle.

f° 119v°, le 29 mai, promesse de Guillauma, veuve de Jean Briton (ou Berton), qui s'engage à livrer deux cens charretées de pierres à noble Georges de Peyre, au prix de vingt-cinq sous. Puis, le 20 mai, obligation de Jean Fournier, clerc, envers ledit noble, pour six livres et quinze sous tournois pour l'achat d'agneaux.

f° 119v°, le 9 juin, obligation de Barthélémy Jouve envers Louis Trosselier, de la Combe.

f° 120, le 15 juin 1480, obligation de Louis et Pierre Gachon, et Jean de Porte, envers l'évêque de Rodez, absent, pour cent vingt-six écus d'or, pour l'achat de laine, selon acte de Jean Sabatier, notaire.

f° 120, le 20 juin, obligation de Barthélémy Ramadier, d'Aumont, envers Pierre Lombard.

f° 120v°, le même jour, obligation de Durand Fournier, de la Pinède, envers ledit Pierre Lombard.

f° 120, le 23 août 1479, association par Etienne Ytier, prêtre, et maître Antoine Gachon, notaire, fermier du prieuré d'Aumont selon l'arrentement à eux consenti par le commissaire apostolique d'Avignon, qui s'adjoignent pour cela Guyot et Louis Gachon.

f° 121, le 12 juillet, lods par noble Jean Jurquet, prieur de la Chaze, à Jean Seguin, fils de Guigot.

f° 121v°, le même jour, engagement de Jean Seguin, fils de Guigot, envers Jean Seguin, dit Traslagleysse.

f° 121v°, le 28 décembre 1479, pacte entre Pierre Gachon, d'Aumont, et Jean Tufier, dit Baduel, à propos d'une maison sise à Aumont.

f° 122v°, le 3 octobre 1477, transaction entre Jacques Verdier, Guillaume et Jean Bolet, père et fils, Pierre et Pierre Marquez, père et fils, Pierre Vital, de Chanteduc, Durand Benoît, les héritiers de Pierre Gras, et Jean Liborel, procureurs anciens et modernes de la terre de Peyre, d'une part, et Jean Trocelier, de Masneuf (Javols), Jean Bolet, de Longuesanhe, Antoine Christian, de Civayrac (Javols), procureurs de la communauté des hommes de la paroisse de Javols et de la terre de Peyre.

f° 125, le 13 mai 1478, compromis entre Jean Pagès, d'Aumont, et Étienne Merle, de la Chasole.

f° 125v°, le 6 mai, protestation et requête de maître Jean de Porte, Jean Bessière, Antoine Chrétien et Gérard Bonafé, consuls de la terre de Peyre.

f° 127, fin d'un acte (sans doute un lods en faveur de Jean Seguin).

f° 127, le 24 décembre, obligation de Pierre Chastanh, de Chancelades, envers maître Laurent Obrier.

f° 127, le 10 décembre 1480, procuration de Pierre Gachon, en faveur de (Barthélémy) Vayssade, de Nasbinals.

f° 127v°, en 1480, obligation de Jean Trocelier, de Monteil, envers Pierre Chastanh, sergent d'Aumont.

f° 127v°, le 23 février 1481 (ns), contrat par lequel Jean Tuzier, carrier, s'engage à construire une maison à Raymond Francon, jusqu'à en doubler la hauteur.

f° 128, le 28 juin 1480, obligation de Pierre Lombard envers maître Bertrand Charpald.

f° 128, le 29 juin, obligation de Jacques Gras, envers ledit Pierre Lombard.

f° 128v°, le 29 juin, quittance par Pierre Texède, d'Aumont, mari de Béatrice, à Vital Mouton, d'Aumont, de six livres tournois et de la somme constituée pour les robes nuptiales, par acte d'Antoine Gachon, notaire.

f° 128v°, le 2 juillet, obligation de Barthélémy Brathon, de Nozières, envers Guillaume Palhieyre, dit Lardo.

f° 129, le 3 juillet, obligation de Jacques Valat, sergent d'Aumont.

f° 129, le 19 juillet, procuration de Louis Gachon, d'Aumont, en faveur de son frère, François Gachon.

f° 129, le 22 juillet, obligation de Blaise Védrines, envers Durand Marquez, de Nozières.

- f° 129, le 27 juillet 1480, arrentement par maître Laurent Obrier, fermier des droits de l'Equivalent à Aumont, en faveur de Jean Rigord, de Serverette, de la boucherie d'Aumont, pour trois ans.
- f° 130, le 20 août 1482, vente par Guillaume Saint-Léger, et Astruge, sa femme, de Crozes, à maître Laurent Obrier.
- f° 130v°, le 13 décembre 1480, vente par Jean Seguin, fils de Jacques, de La Chaze, à Isabelle Trocelier, d'un pré, contre onze livres et cinq sous tournois. Avec lods par Jean Jurquet, prieur du lieu.
- f° 131, le 7 mai 1481, vente par Guillaume Gras, de la Chaze, à Sobeyrane Trocelier, d'un pré et un champ contre trois livres et quinze sous tournois. Avec lods par le prieur.
- f° 131v°, le 12 février 1482 (ns), vente par Guillaume Gras à Isabelle Trocelier, d'un pré sis à La Chaze, contre sept livres, deux sous et six deniers tournois. Reçue par moi François Trocelli, clerc, notaire par autorité du seigneur de Peyre. Avec lods le 20 juillet par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, Louis Gachon et maître Antoine Gachon, notaire d'Aumont, seigneurs directs dudit pré.
- f° 132, le 13 novembre 1479, vente par Jean Seguin, fils de Jacques, autrefois de la Chaze, à présent de Cologne, diocèse de Lombez, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, d'une maison et curtil sis à la Chaze, d'un chasal sis audit lieu, d'un champ appelé *lo champ de la Bola*, d'un champ appelé *la Cros*, d'un ort appelé *l'ort de la Gasolha*, d'un pré indivis entre lui et Pierre Delcros, dit Pontarchat, appelé *de Planas*, d'un champ appelé *lo Corsol*, d'un champ appelé *de Rebeyrals*, d'un champ et un bois appelé *La Costre*, contre quarante-cinq livres tournois. Avec lods le 4 janvier par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, en présence d'Antoine Trocel, prêtre.
- f° 134, le 8 octobre 1481, obligation de Jean Astruc, dit Sabatier, de Broys (La Chaze), envers ledit Jean Jurquet, prieur du lieu, pour six livres et quinze sous tournois du reste d'un arrentement d'un pré. Fait à Aumont, devant la maison de Louis Gachon. Puis, lods le 18 juillet 1482, par noble Béatrice d'Ancette, veuve de noble Aldebert Ayres, défunt seigneur de Sainte-Colombe, et leur fils, Antoine, à Soubeyrane Trocelier.
- f° 134v°, le 4 septembre 1479, vente par Bernard Jove, en faveur de Pierre Seguin, de Broys, d'un ort sis à Broys, contre trois moutons or.
- f° 135, le 8 janvier 1482 (ns), vente par Guillaume Gras, de la Chaze, à Isabelle *Trocellieyra*, d'un champ contre six moutons or. Fait à Aumont, en la maison de Pierre Gachon, marchand, en présence d'Antoine Trocel, prêtre, Benoît Rieutort, d'Aumont, Vital de Prat, clerc, par moi François Trocel, clerc, notaire par autorité du seigneur de Peyre. Avec lods le 20 juillet 1482, par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, Louis Gachon et maître Antoine Gachon, notaire.
- f° 135v°, le 10 juin 1482, vente par Jean Veyres, de la Chaze, à ladite Isabelle Trocellier, d'une maison sise à la Chaze, contre vingt sous tournois. Avec lods le 18 juillet par ledit Jean Jurquet, prieur. Fait à la Chaze, en présence d'Antoine *Trocelli*, prêtre.
- f° 136, le 18 juin obligation de Guigot Ramadier de Grandviala, envers Antoine Astruc, de Beauregard.
- f° 136v°, le 17 juin, obligation de Barthélémy Bolet, de Coufinhet, envers Pierre Palpenat.

- f° 136v°, le 15 juin, procuration de Guillaume Palhieyre, en faveur de Jean Meyssonier, d'Aumont. Fait en la maison de Jean Dalmas, à Aumont, en présence de Pierre Palpenat, et de maître Etienne Palpenat, notaire.
- f° 137, le 6 juillet, obligations envers Guillaume Brolhet, de Mende, de Jacques Meyssonier, et de Jean Meyssonier, d'Aumont.
- f° 137, le 23 juin, obligation de Jeanne, femme de Pierre Bochard, de Pomeyroles, paroisse de Saint-Etienne, envers Jean Dalmas le vieux.
- f° 137v°, le 15 juillet, obligation de Jean Chardayre, de Goutes (Fau), envers noble Guidon de Roquelaure, prieur de Croset et de Saint-Marc. Autres obligations envers le même, de Jean Beresch, des Salelles, de Jean Chastanh, de Rimeyzenc, de Pierre Chastanh, fils de Jean, de Guillaume Bachalar, de Jean Itier, prêtre, de Jacques Proset, du Fau, et de Jean Pagès, fils de Jean, de Beauregard, pour divers arrentements de revenus.
- f° 138v°, le 2 juillet, bail à cheptel entre Etienne Meyssonier et Jacques Brathon.
- f° 139, le 22 juillet 1482, obligation de Guillaume Martin, de Cros, envers Guillaume Tillin, sergent de Saint-Chély.
- f° 139, le 15 mai, obligation de Louis Ramadier, d'Aumont, envers Louis Trocellier, de la Combe.
- f° 139v°, le même jour, obligation de Pierre Fournier le jeune, de la Combe, envers ledit Louis Trocellier.
- f° 140, le 9 août, vente par Jean Meyssonier, d'Aumont, à maître Laurent Obrier, notaire, d'un pré sis au Croset, contre six livres tournois. Fait à Aumont, en présence de Pierre Boscharenc, frère mineur de Marvejols, Guigot Boscharenc, et messire Durand Ramadier. Avec obligation dudit Obrier envers ledit Meyssonier.
- f° 140, le 14 novembre, quittance par Jean Seguin, fils de Jacques, autrefois de la Chaze, à présent de Cologne, à Isabelle Trocellier.
- f° 140v°, le 27 mars 1483 (ns), obligation de Jean Veyres envers Blaise Ramadier.
- f° 140v°, le 1er avril, bail à cheptel de Pierre Morgue, de Buffeyrettes, qui reconnaît tenir de Luc Chastanh une vache fauvel valant trois moutons or.
- f° 141, le 10 août 1482, bail à cheptel de Jean Muret, dit Pouset, de Beauregard, qui reconnaît tenir de Pierre Palpenat, une vache noire grosse valant trois livres tournois.
- f° 141v°, le 15 août 1482, quittance par Jean Bolet, fils de Jean, d'Albugerettes, à Vital Bolet, son beau-père, et des mains d'Etienne, son fils, de six livres tournois, et de vingt-cinq sous tournois, pour la dot constituée à Jeanne, leur femme et fille, ainsi que d'une couverture.
- f° 141v°, le 16 août, quittance par Jean Trocellier, fils de Barthélémy, de Masneuf (Javols), à Jean Boscharenc, de Bufferettes (Aumont), absent, représenté par son fils, Guigot Boscharenc, de treize livres et dix sous tournois de la dot de sa mère.
- f° 142, le 13 septembre, obligation de Jean de Porte, d'Aumont, à Louis Trocellier, de la Combe. Fait à Aumont, devant la maison de Louis Gachon, en présence dudit Louis Gachon, de son fils, Pierre, et de Jean Chastanh, fils de Barthélémy, d'Aumont.

- f° 142, le 29 août, obligation dudit Jean Meyssonier, envers maître Antoine Gachon, notaire.
- f° 142v°, le même jour, engagement d'Etienne Mouton, envers ledit Jean Meyssonier, de le tenir quitte auprès dudit Antoine Gachon.
- f° 142v°, le même jour, procuration dudit Etienne Mouton envers ledit Jean Meyssonier.
- f° 143, le 27 octobre, obligation de maître Laurent Obrier, envers Raymond Frédaud, docteur dans les deux droits.
- f° 143, le 15 avril 1482, échange de biens entre Antoine Gachon, notaire d'Aumont, et Etienne Meyssonier, de Chancelades.
- f° 143v°, le 2 juin 1482, obligation de Jean Chalvet, fils de feu Durand, d'Aumont, envers Jacques Meyssonier.
- f° 144, le 24 mars, obligation de Pierre Texède envers Pierre Lombard.
- f° 144v°, le 23 septembre 1482, obligation de Pierre Lombard envers Etienne Domengue, de Marvejols.
- f° 144v°, le 24 septembre, obligation d'Antoine Albaric, de Serverette, envers Jean Meyssonier, sergent d'Aumont, de deux livres et quinze sous pour l'achat d'une cheval bayard.
- f° 145 le 3 mai, obligation envers Antoine Chaussarit, du diocèse de Sant-Flour, de Jean Ambert, Claude Chastanh, de la Chaze, Pierre Seguin, Guillaume Bros, Antoine Stival, Jean Fournier, de Broys, Guillaume Tardin, Jean Tardin, des Faux, Barthélémy Bastide, Guigot Ramadier (de *Magnouclara..?*), et Jean Tornamire, de la Pinède (La Chaze), pour quarante-huit livres, deux sous et six deniers, pour la vente de deux quintaux de métal. Avec engagement dudit Chaussarit envers lesdits hommes.
- f° 145v°, le 12 mai, obligation de Jean Seguin, fils de Guigot, envers ledit Antoine.
- f° 145v°, le 9 mai, obligation de Jean Astruc, de la Pinède, envers lesdits Pierre Seguin, Guillaume Gras, Jean Ambert, Claude Chastanh, et les autres.
- f° 145v°, le 12 mai, obligation envers les susdits hommes de Barthélémy Bros, Guillaume Hostalier, Jean Vanel, Jean Gras, Jacques Ambert, Pierre Chastanh, Jean Seguin, Guigot Bastide, Pierre Rieutort, François Amoros, Guillaume Chastanh, Barthélémy Sarrut et Jean Marquez.
- f° 146, le 9 juillet 1482, obligation envers ledit Chaussarit de Vital Meyssonier, d'Aumontet, puis de Jacques Hermet.
- f° 146, le 15 avril, bail à cheptel de Jacques Hermet qui reconnaît tenir de Pierre Palpenat des animaux.
- f° 146v°, le 3 octobre, obligation de Jean Chaussarit, envers les hommes d'Aumont pour lesquels il va refondre et refaire leur cloche. Avec quittance par ledit Jean Chaussarit à Barthélémy Chrétien.

- f° 147, le 28 juillet, procuration de noble Béatrice d'Ancete en faveur de noble Georges de Peyre.
- f° 147, le 11 août, bail à cheptel de Guillaume Tornamire qui reconnaît tenir de maître Etienne Palpenat une jument rouge valant quatre livres tournois.
- f° 147v°, le 10 août 1482, cession de dettes de Guillaume Tellin.
- f° 147v°, le 10 septembre, procuration devant Antoine Bertrand, lieutenant du roi, par les hommes d'Aumont, à savoir Louis Gachon, maître Antoine Gachon, notaire, Jean Pagès, Pierre Poderos, Jean Berthon, Jean Meyssonier, Aldebert Chastanh, Benoît Rieutort, Gonet Hermet, Jean Victor, Jean de Porte, Guillaume Ramadier, Etienne (P...), Antoine Chalvet, Guigot Poderos, Guillaume (B...), Blaise Ramadier et Jean Reversat, qui nomment nouveaux procureurs Jean Chalvet et Barthélémy Chrétien, laboureurs, pour les représenter dans les affaires de la ville.
- f° 148, le 30 avril, procuration de Claude Védrines, du Malzieu, en faveur de Vital Galvier.
- f° 148, le 12 avril, quittances par Jeanne, veuve de Pierre Talon, de Bessède (Arcomie), aux héritiers de Barthélémy et Guillaume Hermet, de Boschas.
- f° 148v°, le 23 juin 1482, quittance par Laurent Obrier, notaire et sergent royal, de Civayrac (Javols), à Jacques Brathon.
- f° 148v°, le 27 juillet, obligation de Durand Alverge, de Roachat, envers Pierre Chastanh, sergent d'Aumont.
- f° 149, le 13 mai, cession par maître Laurent Obrier, notaire de Civayrac, à Marguerite, femme de Michel Manha, d'Antrenas, de deux boeufs, une vache et son veau, valant seize livres et dix sous tournois, pour le paiement d'un pré dit *los Clausels* qu'il lui a constitué en dot.
- f° 149v°, le 1er mars 1481 (ns), lods par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, à Durand Trocel.
- f° 149v°, le 18 septembre 1482, requête de Jean Claret, prêtre, devant Antoine Gachon, notaire, et Jean de Porte, fermier de Sainte-Colombe.
- f° 150, le 27 juillet 1480, obligation de Pierre Lombard envers maître Laurent Obrier. Avec obligation envers ledit Pierre Lombard de maître Bertrand Charpald, puis promesse dudit Lombard audit Charpald.
- f° 150v°, le 28 juillet, obligation envers ledit Obrier.
- f° 150v°, le 29 juillet, obligation dudit Obrier envers noble Georges de Peyre.
- f° 151, le même jour, obligation de Guillaume Veyres envers ledit noble Georges de Peyre.
- f° 151, le même jour, obligation de Jean Valettes, des Bessils, envers Pierre Chastanh, sergent
- f° 151, le même jour, lods par noble Antoine Ayres, seigneur de Sainte-Colombe, à Pierre Seguin, de Broys.
- f° 151v°, le même jour, obligation de Pierre Poderos envers noble Jean Jurquet, prieur de la Chaze.

- f° 152, le même jour, bail à cheptel de Guillaume Brun, de Grandviala, qui reconnaît tenir de noble Jacques Jurquet, de la Chaze, une vache grosse avec sa génisse. Fait en présence de noble Jean Jurquet, prieur de la Chaze.
- f° 152, le 13 août 1480, lods par noble Jean Jurquet, prieur de la Chaze, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, pour un pré qu'il a acquis de messire Michel de Cabanes, selon acte reçu par maître Jacques Hermet. Puis, lods par le même à Jacques Ambert, de la Chaze.
- f° 152v°, le 17 août 1480, obligation de Blaise Védrières, de Nozières, envers maître Laurent Obrier.
- f° 152v°, le 20 août, accord entre noble Georges de Peyre, d'une part, et Jean Tuzier, dit Baduel, de Tremoloux (Arcomie), le second promettant au premier de construire une grange. Avec quittance dudit Tuzier audit Peyre.
- f° 153, le même jour, vente par Etienne Martin, du Boschet, audit noble Georges de Peyre, de la moitié d'un ort qu'il a acquis des héritiers de Jean Solier, sis à Aumont. Avec lods le 23 août par Etienne Itier, prêtre, vicaire d'Aumont, comme procureur du prieur, audit noble Georges. Avec un autre lods par le même au même, pour l'autre moitié de l'ort que Georges a acquis des héritiers de Jean Solier.
- f° 154, le 4 septembre, obligation de Pierre Atrasic le jeune, de Crozes, envers Jean Chaste, notaire.
- f° 154, le 16 septembre, vente par Aldebert Fournier, originaire de la Pinède, à présent d'un autre diocèse, à Jean Veyres, de la Pinède (Bessons). Fait à Coufinhet, en la maison de Jean Michel, en présence dudit Jean Michel, de Durand Vanel, de Ventouset.
- f° 154v°, le 22 septembre 1480, vente par Guillaume Mosset, procureur de sa femme, Jeanne Hermet, et aussi comme procureur d'Hélix et Catherine, ses filles, à noble Georges de Peyre, d'une fondation de maison dans la ville d'Aumont.
- f° 154v°, le 1er octobre, obligation de Durand et Pierre Marquez, de Nozières, frères, à probe homme Jean Malian, de la Canourgue, marchand, pour quatorze livres tournois du reste d'une plus importante somme. Fait à Aumont, en la maison de Louis Gachon, dite *dels Hostes*, en présence dudit Gachon, de Barthélémy Chalvet, d'Aumont, de Guigot Gachon, et de maître Jean Juérii, notaire de la Canourgue. Avec quittance par ledit Malian auxdits Marquez, et par Guillaume Rieutort à Pierre Marquez.
- f° 155v°, le même jour, obligation de Guillaume Rieutort envers ledit Jean Malian, avec vente par le premier au second.
- f° 156, le même jour, obligation de Pierre Marquez envers son frère, Durand Marquez, avec vente du premier au second.
- f° 156v°, le 14 octobre 1480, quittance par maître Laurent Obrier, notaire, à Bertrand Charpald, notaire.
- f° 156v°, le même jour, obligation de Blaise Ramadier, d'Aumont, envers ledit Laurent Obrier.
- f° 156v°, le même jour, quittance par ledit Obrier à Pierre Lombard, d'Aumont, puis audit Charpald.

- f° 157, le 19 octobre, obligation de Benoît Masbo, de Croset, envers Jeanne, fille d'Etienne Martin, de Civeyrac.
- f° 157, le 24 octobre, obligation d'Antoine Cornilhe, de Barbut, envers ledit Obrier.
- f° 157v°, le 27 octobre, obligation de Pierre Chastanh envers ledit Obrier.
- f° 157v°, le 28 octobre, bail à cheptel par Jean Hermet, de Roschas, qui reconnaît tenir de Guillaume Bocho, d'Aumont, une vache bochard avec sa génisse, pour le prix de cinq moutons or et huit gros argent.
- f° 157v°, le 5 novembre, bail à cheptel par Pierre Astier, de Chancelades, qui reconnaît tenir de Bernard Bros, de Beauregard, deux boeufs au prix de six livres tournois.
- f° 158, le 7 novembre, donation à Durand Trocel, del Cher, comme fut contracté mariage entre ledit Trocel, d'une part, et Catherine, fille de Jacques Seguin, de La Chaze, et qu'une dot lui fut constituée, et comme Jean Seguin, fils dudit Jacques Seguin, autrefois de la Chaze, à présent de Cologne, diocèse de Lombez, n'a pas de quoi payer la dot, ledit Jean Seguin donne à son beau frère une devèze appelée Chanteperdrix et un champ contigu, dit Chanteperdrix. Puis quittance par ledit Trocel audit Jean Seguin.
- f° 158v°, le même jour, vente par Jean Seguin, fils de Jacques, à Privat Chastanh, d'un pré dit *lo prat del Pon Sobeyra*, et un bois dit *lo bos de la Rogeyra*, sis à La Chaze, contre dix-huit livres tournois.
- f° 158v°, le même jour, obligation de messire Privat Chastanh envers Durand Boscharenc, de Trayde (Bessons).
- f° 159, le même jour, obligation de Durand Trocel envers Durand Boscharenc.
- f° 159, le même jour, quittance de Durand Boscharenc audit Jean Seguin.
- f° 159, le même jour, obligation de messire Privat Chastanh, prêtre, envers ledit Jean Seguin.
- f° 159v°, le 8 novembre, arrentement par Jean Dalmas, de son moulin, pour un an.
- f° 159v°, le 14 août 1480, contrat de mariage entre Blaise Chastanh, fils de feu Pierre, de Lisle (Bessons), et Pétronille, fille de Jean Rieutort, de Bessils. Pierre Rieutort constitue en dot à sa soeur, quarante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint de Marvejols, une gonelle en tissu blanc, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance par ladite Pétronille, à son frère, des biens familiaux.
- f° 160v°, le 16 novembre, bail à cheptel de Barthélémy Brathon qui reconnaît tenir de maître Pierre Crecy un boeuf à poil vermeil.
- f° 160v°, le 17 novembre, obligation de Jean de Porte, d'Aumont, envers Louis Trocellier, de la Combe.
- f° 160v°, le 18 novembre, quittance par Pierre Ginest, de Marvejols, mari de Philippa, à Jean Tornamire, de La Pinède, de trente sous tournois en diminution de la dot de sa femme.
- f° 161, le 18 novembre 1480, obligation dudit Tornamire envers Jean Chalvet, d'Aumont.

- f° 161, le 4 décembre, quittance par Jean Gras, de Rochadels (Saint-Sauveur-de-Peyre), à Guigot Ramadier, de Grandviala, de huit livres, douze sous et six deniers tournois, avec les robes, de la dot constituée à la femme de Jean Gras.
- f° 161v°, le 10 décembre, accord passé entre Pierre Borcier, des Plans, et Pierre Linhol, de Roveret (Blavignac).
- f° 161v°, le 18 janvier 1481, obligation de Jean Besso envers maître Antoine Charpald.
- f° 162, le 30 janvier, vente par Jean Meyssonier, d'Aumont, à Raymond Martin, d'Aumont, d'un champ contre trente-cinq sous tournois.
- f° 162, le même jour, obligation de Jean Rigord envers Jean Meyssonier, d'Aumont.
- f° 162v°, le 2 mars, obligation de Barthélémy Jouve, de Chancelades, envers Jean Chalvet, d'Aumont.
- f° 163, vierge.
- f° 164 à 191, absents
- f° 192, le 11 novembre 1481, vente par Durand Almeras, de Civayrac (Javols), comme mari et procureur de Catherine, sa femme, fille de feu Guillaume Pontier, à maître Laurent Obrier, notaire de Marvejols, de diverses possessions sises à Civayrac, bâtiments et terres, contre soixante livres tournois. Avec cession par ledit Almeras audit Obrier.
- f° 193v°, le 14 novembre, bail à cheptel de Jean Bolet, fils de feu Vital, qui reconnaît tenir de Paulet Bolet, de Longuesanhe, deux boeufs, l'un bochard, l'autre blanc. Avec procuration dudit Paulet Bolet.
- f° 193v°, le 18 novembre, obligation de Guillaume Teulon, de Grandviala, envers Etienne Palpenat, notaire.
- f° 194, le 20 novembre, quittance par discret homme maître Bertrand Charpald, notaire d'Aumont, comme procureur de Jean et Barthélémy Ramadier, père et fils, de Vimenet (La Chaze), à Jean Barlet, de Coutrandes (Sainte-Colombe). Avec ratification des quittances faites à Jean Barlet par Jean Ramadier, puis par Barthélémy Ramadier.
- f° 194v°, le 22 novembre, bail à cheptel par Jean Rigord qui reconnaît tenir de maître Bertrand Charpald une jument noire valant six moutons or.
- f° 195, le 24 novembre, bail à cheptel par Barthélémy Vayssade, de Marchastel, qui reconnaît tenir de Jean Chaste, notaire, du bétail d'une valeur de sept livres, dix-sept sous et six deniers tournois.
- f° 195, le même jour, bail à cheptel de messire André Delcros, du Fau, qui reconnaît tenir de Pierre Lombard, une vache châtain, valant deux livres et cinq sous tournois.
- f° 195, le 26 novembre, échange de biens entre Jean Achard, de Roachat, et Jacques Meyssonier, des Plans.
- f° 195v°, le 25 novembre, obligation de Pierre Lombard envers maître Laurent Obrier.
- f° 196, le 28 novembre, obligation de Jean Renoard, d'Allenc, envers Nicolas Garnier, sergent.

- f° 196, le même jour, obligation de Guigot Chastanh, fils de Jean, de Pécher, envers Pierre Chastanh et Raymond Chastanh, sergent.
- f° 196, le 7 décembre 1481, obligation de Jean Gibelin, de Volpilhac, envers Jean Dumas.
- f° 196v°, le 21 décembre, accord entre Jean et Pierre Astruc, de la Pinède (La Chaze), oncle et neveu du suivant, d'une part, et Jean Astruc, du Broys.
- f° 197, le 2 janvier, bail à cheptel de Jean Bolet, fils de Jean, d'Albugeyrette, qui reconnaît tenir de maître Bertrand Charpald, une vache vermeil bochard.
- f° 197, obligation le même jour de Guigot Chastanh, de Pécher, envers Pierre Lombard.
- f° 197, le 9 janvier, bail à cheptel de Sanche, veuve de Durand (nom en blanc), de Villerousset, qui reconnaît tenir d'Antoine Tropel, prêtre, trois vaches avec leurs veaux et une jument.
- f° 197v°, le 9 janvier 1482 (ns), obligation de Jean Trocellier et Jean Rampan, envers maître Antoine Gachon.
- f° 197v°, le 10 janvier, obligation de Pierre Texède envers Jean Chalvet.
- f° 198, le 17 janvier, obligation de Laurent Obrier, notaire, envers Jean Dalmas, d'Aumont.
- f° 198, le 18 janvier, obligation de Pierre Lombard envers maître Bertrand Charpald, et quittance du second au premier.
- f° 198, le 20 janvier 1482 (ns), accord entre maître Laurent Obrier, notaire, et Jean Réversat, de Védrines (Bessons). Fait à Aumont, en présence de Jean Boyssonade, clerc, Pierre Lombard, sergent, d'Aumont.
- f° 198, le 21 janvier, obligation de Jacques Meyssonier, envers noble Georges de Peyre.
- f° 198v°, le 28 janvier, procuration de Catherine Martin, fille d'Etienne
- f° 198v°, le 4 février, bail à cheptel de Philippa, veuve de Jean de Porte, de Buffeyrettes, qui reconnaît tenir de Guigot Boscharenc, clerc de Buffeyrettes, une génisse brune et deux brebis de port, valant trois moutons or.
- f° 198v°, le même jour, obligation de Jean de Porte, d'Aumont, envers Louis Trocelier.
- f° 199, le 5 février, obligation de Pierre Jouve, de Chancelades, envers Louis Trocelier.
- f° 199, le 11 février 1482 (ns), transaction entre Imberte, fille de Vital Meyssonier, et son père, d'Aumont, d'une part, et Jacques Biguose, neveu de messire Etienne Itier, prêtre et vicaire d'Aumont, sur le fait que ladite Imberte déclare avoir été mise enceinte par ledit Jacques, et lui demande de la prendre en mariage ou de lui remettre la somme de cinquante livres tournois avec lesquelles elle pourra se marier. Il est finalement convenu que ledit Biguose donne onze livres tournois, une cote teinte en tissu du pays que ledit Vital Meyssonier reconnaît avoir reçu. Fait à Aumont, en la maison dudit Itier, en présence de Claude Achard, clerc d'Aumont, et d'autres.
- f° 201, le 11 février 1482 (ns), obligation de Jean de Porte envers Barthélémy Astruc.

- f° 201, le 15 février, obligation de Pierre Lombard envers Bertrand Charpald, notaire.
- f° 201v°, le 28 février, obligation de Pierre Durand envers Louis Trocelier.
- f° 201v°, le 20 février, substitution de procuration par maître Antoine Gachon, procureur des hommes de Vimenet.
- f° 201v°, le 21 février, obligation de Barthélémy Boyssonade, fils de Jean, de Rieutort, envers Pierre Palpenat, d'Aumont.
- f° 202, le même jour, échange de biens entre Jean Dalmas le vieux, d'Aumont, et Vital Mouton, dudit lieu.
- f° 202v°, le 22 février, procuration de Nicolas Garnier, sergent.
- f° 202v°, le 27 février, obligation de Guigot Ramadier, de Grandviala, en faveur de Louis Trocelier, de la Combe.
- f° 203, le même jour, quittance par Pierre Chastanh envers Jean Chaste, notaire.
- f° 203, le 1er mars, obligation d'Antoine Chalvet envers Pierre Palpenat.
- f° 203v°, le 4 mars, obligation de Pierre Lombard, d'Aumont, envers Bertrand Charpald, notaire.
- f° 203v°, le même jour, procuration dudit Charpald.
- f° 204, le 8 mars 1482 (ns), obligation d'Antoine Chalvet envers messire Jean Claret.
- f° 204, le 12 mars, obligation de Jean Astruc, de la Pinède, envers Pierre Palpenat.
- f° 204, le 16 mars, quittance par Jeanne, veuve de Guillaume Borcier, et son fils, Jacques, à l'héritier de Vital Roquat, de Civeyrac, et à maître Laurent Obrier, notaire. Avec procuration desdits Borcier.
- f° 204v°, le 16 mars, obligation de Vital Mouton envers messire Jean Claret.
- f° 205, le 18 mars, vente par Vital Mouton, d'Aumont, à probe homme Pierre Gachon, marchand d'Aumont, d'un pré qu'il a acquis de Jean Dalmas le vieux, dit *lo prat de la Fogassa*, contre quinze livres tournois.
- f° 206, le 23 septembre 1482, renonciation par messire Jean Claret à des lettres qu'il avait impétrées.
- f° 206, le 15 mai (1482), testament de Louis Trocelier, de la Combe, qui élit sépulture au cimetière de Prinsuéjols, et qui adresse des legs à sa femme, Philippa, à Béatrice, soeur de sa femme, à Guillaume, sa soeur, et qui nomme héritier universel son frère, Pierre Trocelier.
- f° 209, le 31 mars 1483 (ns), obligation envers Barthélémy Chrétien, tailleur d'Aumont, de Jean Claret, prêtre, pour diverses travaux que le premier s'engage à faire pour lui.
- f° 209v°, le 21 août, accord entre Jacques Brathon et Barthélémy, son frère, de Nozières.

f° 210v°, le 28 août 1482, procuration de Guigot Merle.

f° 210v°, le 24 août, contrat entre Pierre Reversat, de Védrines, et Jacques Brathon, le premier s'engageant à construire au second une maison au mas de Nozières, de trois cannes sur deux, ainsi qu'une grange, une étable à mi-hauteur de l'étable qui existe, et un étage sur la maison, avec les fenêtres nécessaires.

f° 211, le 21 juin, vente par Laurent Obrier, notaire de Civeyrac, à Louis Brathon, de Nozières, d'un territoire sis à Nozières.

f° 211v°, bail à cheptel en crément le 22 juin 1482 de d'Etienne Tuzet, d'Aumont, qui tient de son frère, Jean Tuzet, prêtre, des bovins et des ovins.

f° 212, le 17 avril, obligation de Guigot Bastide, de Grandviala, envers Pierre Palpenat.

f° 212, le 18 avril, obligation de Guigot Ramadier, de Grandviala, envers ledit Palpenat.

f° 212v°, le 20 avril, obligation de Pierre Marquez envers son frère Durand Marquez.

f° 212v°, le même jour, obligation dudit Pierre Marquez envers ledit Pierre Palpenat.

f° 213, le 6 mai, obligation de Barthélémy Bastide, de Grandviala, envers ledit Pierre Palpenat.

f° 213, le même jour, obligation envers ledit Palpenat de Pierre Cortiol, de Grandviala le Vieux.

f° 213v°, le 13 mai 1482, obligation de Jean Aostet, de Coutrandes, envers Louis Trocelier, de la Combe.

f° 213v°, le 19 mai 1482, obligations en faveur de Guillaume *Generis*, notaire, de Saint-Privat, diocèse du Puy, de Vital Meyssonier et de Pierre Victor.

f° 214, le 22 mai, obligation de Pierre Lombard envers Jean Dalmas le jeune.

f° 214v°, le 22 mai 1482, obligations envers Etienne Palpenat, notaire, de Jacques Daude, de Jean Michel, de Vital Bonafé, tous de Coufinet, et de Vital Marquez, de Brugeyrette.

f° 215, le 27 mai, ventes Antoine Chalvet, à Pierre Palpenat.

f° 215v°, le 29 mai 1482, obligation de Pierre Durand envers Jean Chaste, notaire.

f° 216, le 2 juin, échange de biens entre Jean Chalvet, d'Aumont, et Jacques Meyssonier, sergent des Plans.

f° 216v°, le 4 juin 1482, obligation de Jean Monteil et Jean Bolet, de Brugeyrette, envers maître Bertrand Charpald.

f° 217, le même jour, obligation dudit Bolet envers Etienne Palpenat.

f° 217, le 5 juin, obligation de Jean Aostet envers maître Etienne Palpenat.

f° 217v°, le 9 juin 1482, obligation de Guillaume Martin envers Pierre Lombard.

- f° 217v°, le 19 juillet, obligation de Bartholomé Bastide envers Jean Jurquet, prieur de la Chaze.
- f° 218, le 18 décembre 1482, vente par Bartholomé Brathon, de Nozières, à Bartholomé Chrétien, sergent d'Aumont, de l'usufruit d'un bois, pour deux ans.
- f° 218v°, le 12 juin 1482, bail à cheptel par Antoine Chalvet, cordonnier d'Aumont, qui reconnaît tenir de Pierre Dalmas, prêtre, deux vaches. Acte annulé le 26 septembre 1488.
- f° 218v°, le même jour, bail à cheptel par Durand Astruc, de Beauregard, qui reconnaît tenir de Paulet Bolet, de Longuesanhe, une vache noire.
- f° 219, le 17 décembre, quittance par Guillaume Ramadier, de Croset (Aumont), à Laurent Obrier, notaire de Civayrac (Javols). Avec pacte entre les parties et obligation d'Obrier envers Ramadier. Fait en présence de noble Jacques Pelisson, de Marvejols, et Gilbert Gitbert, marchand de la Canourgue.
- f° 219v°, le même jour, vente par maître Laurent Obrier, à Jean Martin, dit Panc, de Croset, d'un ort sis au Croset, contre sept livres et dix sous tournois.
- f° 220v°, le 31 octobre 1482, bail à cheptel de Jean Pagès qui reconnaît tenir de Pierre Palpenat une vache.
- f° 221, le 3 novembre, obligation de Jean Tornamira envers ledit Palpenat.
- f° 221, le 21 novembre, bail à cheptel d'Hélix, veuve de Jean Ramadier, du Fau, qui reconnaît tenir de Guigot Boscharenc, cleric de Buffeyrettes, une vache grosse valant trois livres et dix sous.
- f° 221v°, le 8 novembre 1482, obligation de Pierre et Pierre Boquet, de Marvejols, envers Jean Pitiot, cleric.
- f° 221v°, le 7 novembre, bail à cheptel de Pierre Atrazic, de Crozes, qui reconnaît tenir d'Etienne Itier, prêtre, un bovin rouge.
- f° 222, le 7 novembre 1482, bail à cheptel de Jean Martin, dit del Pon, de Javols, qui reconnaît tenir de Pierre Mauri, de Javols, deux vaches et deux boeufs. Avec procuration dudit Pierre Mauri.
- f° 222v°, le 6 novembre, arrentement par Jean Dalmas le jeune, d'Aumont, à Guillaume Martin, du Croset (Aumont), de son moulin sis à la Chaze, pour un an.
- f° 222v°, le 6 novembre, vente par Raymond Solier, fils de feu Jean, autrefois, d'Aumont, à présent de Mende, tant pour lui que pour Jean Solier, prêtre et notaire de Mende, qu'au nom de Jeanne et Catherine, leurs soeurs, par lesquels il fera ratifier, à Jacques Brathon, d'une maison sise à Aumont, contre soixante livres tournois. Avec constitution de cautions, puis obligation de Jacques Brathon envers ledit Raymond Solier.
- f° 224, le 6 décembre 1482, obligation de Barthélémy Chrétien, tailleur, envers messire Raymond Fredaud, docteur en droit de Marvejols.
- f° 224, le 7 novembre, obligation d'Etienne Veyres, fils d'Etienne, de Veyres, en faveur de Jacques Meyssonier.

- f° 224v°, le même jour, obligation de Pierre Chastanh, de Puech (Fau), en faveur de Guigot Gachon, de Monteil.
- f° 224v°, le 18 décembre 1482, quittance par Guillaume Chabanes, de Chirac, à Etienne Murel, de Villesoule.
- f° 225, le même jour, obligation de Jean Reversat, dit del Teron, envers messire Raymond Frédaud
- f° 225, le même jour, obligation de Delphine, femme de P. Bonet, de Rouvière, envers Etienne Palpenat.
- f° 225v°, le 20 décembre 1482, compromis entre probe homme Pierre *de Lauco* (?), marchand de *Condani* (?), et Jean Yssarnit, de Rieutort (Marchastel).
- f° 226, le 20 décembre 1482, testament de Jacques Ambert qui élit sépulture au cimetière de la Chaze et qui adresse des legs à Catherine, sa fille, à Bertrand Ambert, Jean Ambert, ses frère, à Catherine, sa sœur, à Marie, son autre sœur, femme de Jean Bochard, à Astruge, sa femme, et qui nomme héritier universel Jean Ambert, son fils, et Antoine Ambert, son frère, à parts égales.
- f° 227v°, le 27 décembre 1482, obligation de Blaise Ramadier en faveur de Jean Pagès, d'Aumont.
- f° 227v°, le 28 décembre, bail à cheptel pour Pierre Dalmas, prêtre d'Aumont.
- f° 228, le 6 septembre 1482, bail à cheptel de Jean Brithon, d'Aumont, qui reconnaît tenir du bétail d'Antoine Boyssonade.
- f° 228, le 8 octobre, procuration de Guillaume Sarrut.
- f° 228v°, le 9 octobre, obligation de Jean Fournier le jeune en faveur de Jean Claret, prêtre.
- f° 228, le même jour, bail à cheptel en faveur dudit Jean Claret.
- f° 229, le 13 septembre, vente par Bertrand Prioret, de Nozières, à Jacques Brathon, de l'usufruit d'un pré.
- f° 229, le 8 octobre, obligation de Jacques Meyssonier en faveur de Laurent Obrier, notaire.
- f° 229v°, le 8 octobre 1482, bail à cheptel en faveur d'Antoine Charpald, notaire.
- f° 229v°, le 13 novembre, bail à cheptel en faveur de Jeanne, veuve de Barthélémy Mossier.
- f° 230, bail à cheptel de ladite Jeanne.
- f° 230, le même jour, bail à cheptel de Durand Marquez.
- f° 230v°, le 11 janvier 1483 (ns), bail à cheptel de Pierre Palpenat, d'Aumont.
- f° 230v°, le 14 janvier, quittance par Raymonde, fille d'Etienne Meyssonier, future femme de Guillaume Prieur, à l'héritier de sondit père, de Chancelades.

f° 231, le 9 septembre 1482, arrentement de Jacques Brathon.

f° 233, le 29 décembre 1482, contrat de mariage entre Antoine Bolet, fils de Pierre, des Salhens (Javols), et Marguerite, fille d'Etienne Meyssonier, défunt, des Plans (Aumont). Jacques Meyssonier constitue en dot à sa sœur quarante-six livres tournois en plus du trousseau nuptial. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à ses frères Jean et Jacques Meyssonier.

f° 234, le 30 décembre 1482, obligation de Pierre Broschet, de Boutan (Chauchailles) envers Jean Meyssonier, sergent de Mende.

f° 234, le 31 décembre 1482, contrat de mariage entre Jacques Meyssonier, sergent des Plans, et Astruge, fille de Barthélémy (delcros ?), défunt. La mariée se constitue une dotalité universelle.

f° 235, le 5 janvier 1483 (ns), bail à cheptel de Gérald Bonafé.

f° 235, le même jour, bail à cheptel d'Etienne Palpenat, d'Aumont.

f° 235v°, le 7 janvier 1483 (ns), obligations envers Barthélémy Chrétien, de Roachat, d'Antoine Chastanh, et d'Agnès, veuve de Jean Veyres.

f° 236, le 8 janvier 1483 (ns), vente par Pierre Poderos, d'Aumont, à Jean Meyssonier, sergent d'Aumont, d'un champ sis à Aumont.

f° 236v°, le 9 janvier, vente par Jacques Bessière, paroisse de Sainte-Colombe, à Louis Trocellier, de la Combe (Prinsuéjols), d'un bois, contre quatre livres, dix-huit sous et six deniers tournois.

f° 236v°, le 20 janvier 1483 (ns), obligation de Jean Meyssonier, sergent d'Aumont.

f° 237, le même jour, obligation de Jacques Meyssonier, des P
+lans (Aumont).

f° 237, le 21 janvier, bail à cheptel de Paulet Bolet, de Longuesanhe.

f° 237v°, le 21 janvier, obligation de Pierre Marquez, de Beyres (Bessons), envers Barthélémy Chrétien, sergent d'Aumont.

f° 238, le 4 février 1483 (ns), obligation de Vital Bolet, fils de Pierre, de Longuessanhe, en faveur de Guigot Bolet, d'Aumont.

f° 238, le même jour, arrentement de Blaise Ramadier, hôte d'Aumont.

f° 238v°, le 7 février 1483 (ns), bail à cheptel de Claude Achard, d'Aumont.

f° 239, le même jour, bail à cheptel de Guillaume Bolet.

f° 239, le même jour, bail à cheptel de Jean Bolet.

f° 239v°, le 15 février 1483 (ns), transaction entre noble Béatrice d'Ancette, veuve de noble Aldebert de Sainte-Colombe, d'une part, et Antoine de Sainte-Colombe, son fils, dudit lieu de Sainte-Colombe, qui s'en remettent à magnifique et puissant messire Antoine de Peyre, seigneur de Thoras, et vénérable homme Raymond Frédaud, comme arbitres. Ces derniers

statuent que le fils sera tenu de donner une pension à sa mère, de lui payer une servante, et de lui remettre divers droits et biens. Fait à Aumont, en la maison de Jean Meyssonier, sergent, en présence de de noble Dragonet Drogol, seigneur de Pompeyrenc, Galhard Ebrard, bachelier dans les deux droits, Durand Durand, prêtre, et Etienne Arnald, capitaine du Monistrol.

f° 240v°, le 15 février 1483 (ns), obligation de Jean Victor, d'Aumont, envers Pierre de Porte, dit Garachon.

f° 240v°, le 22 mars, arrentement par noble Antoine Ayres, seigneur de Sainte-Colombe, à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze.

f° 241v°, le 22 mars 1483 (ns), obligation de Pierre Fournier envers Pierre Palpenat.

f° 241v°, le 8 mars 1483 (ns), échanges de biens entre Pierre Trocel, de Sainte-Colombe, et Jean Hugonet.

f° 242, le même jour, vente par Jean et Guigot Chastanh, père et fils, de Pécher, à Guigot Boscharenc, clerc, de l'usufruit d'un bois.

f° 242, le même jour, obligation de Durand Astruc, de Beauregard, envers Paulet Bolet, de Longuesanhe.

f° 242, le 15 mars 1483 (ns), baux à cheptel de noble Jacques Jurquet.

f° 242v°, le 9 mars 1483 (ns), vente par Jean Veyrès, de la Chaze, à Isabelle Trocellier, de la Chaze, d'un pré.

f° 243, le même jour, vente par Jean Ambert, de la Chaze, à ladite Ysabelle, d'un pré contre sept livres et sept sous tournois. Avec constitution de pension pour Colombe, veuve de Jean Ambert.

f° 243v°, le 14 mars 1483 (ns), vente par Guigot Ramadier, de Grandviala, à Louis Gachon, de son champ.

f° 244, le 18 mars 1483 (ns), obligation de Pierre Bombernat, sergent.

f° 244, le 6 avril 1483, quittance par Catherine, fille de Privat, du Cros (Javols), à Jacques Pagès, prêtre de Javols, de tous ses droits après qu'il l'eut mise enceinte.

f° 244v°, le 28 mai 1485, reddition de ses comptes par Pierre Palpenat, d'Aumont, receveur du mandement de Marchastel et de Beauregard, au seigneur de Peyre, absent, représenté par Pierre Guyerii, notaire, pour une somme de six cent soixante-six livres, trois sous, neuf deniers, une picte tournois, et quatre mitadencs de froment.

f° 245, le 14 février 1483 (ns), bail à cheptel d'Etienne Itier, prêtre.

f° 245, le 15 octobre, bail à cheptel de Guillaume Rouviere, prêtre, moine du Monastier.

f° 245, le 29 novembre 1482, quittance par Claude Achard, clerc d'Aumont, à Barthélémy Chrétien, tailleur.

f° 245v°, le 9 décembre 1482, quittance par Pierre Proset, de Rimeyze, à Delphine, femme de Jean Martoret.

f° 246, le 4 mars 1483 (ns), obligation de Jean Boyssonade, envers Guilhot Charpald.

f° 246, le 20 mars, vente à Soubeyrane, de la Chaze.

f° 246v°, le 31 mars, obligation envers Jean Meyssonier, d'Aumont.

f° 247, le 29 mars, bail à cheptel de Claude Achard.

f° 247, le 1er avril, bail à cheptel entre noble Gaspar Drogol et Jacques Bessière.

f° 247v°, le 4 avril 1433 (indéniablement 1483), vente par Pierre et Pierre Lombard, père et fils, à Vital Martin, d'un champ sis à Aumont. Avec obligation dudit Vital envers lesdits Lombard.

f° 248, le 6 avril, procuration de Pierre Monteil, fils de Pierre.

f° 248v°, le 7 avril, bail à cheptel de messire Pierre Dalas.

f° 248v°, le 9 avril, obligation de la veuve de Jean Veyres envers Barthélémy Chrétien.

f° 249, le même jour, obligation de Jean Veyres envers ledit Chrétien. Avec obligation envers le même de Jean Reversac, des Bessons, de Jean Bechon, de Jean Guitier, et de Jeanne, veuve de Jean Croset.

f° 249v°, le 12 avril, obligation de Jacques Meyssonier, des Plans, envers Pierre Palpenat.

f° 250, le 10 avril 1483, testament ou donation pour cause de mort de Jeanne, fille d'Etienne Tuzet, veuve de Jean, de la ville du Malzieu, qui adresse des legs à Béatrice, sa fille, à Claude, sa sœur, et qui nomme héritier universel, son père.

f° 251, le 13 avril, bail à cheptel de noble Jacques Jurquet.

f° 251v°, le 23 avril 1483, contrat de mariage entre Etienne Bastide, fils de Barthélémy, de Grandviala (La Chaze), et Catherine, fille de Jean Ramadier, dudit lieu. Guigot Ramadier constitue à sa sœur trente livres tournois en plus du trousseau. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, puis donation pour cause de mariage par le père du marié à son fils.

f° 253, le même jour, testament de Béatrice, veuve de Jean Sarrut, de Grandviala, qui adresse des legs à Berthon Sarrut, et qui nomme héritier universel Antoine et Jean Ambert, ses neveux.

f° 254, obligation envers Jean Chalvet de Guillaume Ramadier.

f° 254, le 6 avril 1483, arrentement de la borie de Guillaume Brolhet, sise au Cros (Aumont).

f° 254v°, le même jour, obligation de Guigon Gachon, de Monteil, suivi d'une quittance de Berthon Jouve audit Gachon, puis d'une obligation envers ledit Gachon de Jauside, veuve de Pierre Filho.

f° 255v°, le 18 avril, bail à cheptel d'Etienne Itier, prêtre.

f° 255v°, le 21 avril, obligation envers Jacques Meyssonier, de Pierre Borcier.

f° 256, le 23 avril, procuration de Raymond Forestier, de Ribennes.

f° 256, le 24 avril, procuration de Pierre Monteulos, de la Fage-Montivernoux, en faveur de noble Georges de Peyre.

f° 256v°, le 25 avril, procuration d'Etienne Tuzet, d'Aumont.

f° 257, le 28 avril, ratification par Jeanne, femme de Jean Achard, de Rochat, de la vente d'une maison par ce dernier à Jacques Meyssonier.

f° 257, le 1er mai 1483, vente par Pierre Borcier, des Plans (Aumont), à noble Georges de Peyre, de deux champs, contre sept livres et dix sous tournois.

f° 258, le 2 mai, vente par Jean Veyres, de la Chaze, à Isabelle Trocelier, de la Chaze, d'un ort sis à la Chaze, contre trois livres tournois.

f° 258v°, le 3 mai 1483, obligation en faveur de Pierre Fournier, marchand.

f° 259, le 4 mai, acte pour maître Antoine Telhin et les autres créanciers de Jean Ramadier, de Boschet.

f° 259v°, le 5 mai, bail à cheptel d'Etienne Reversat, prêtre.

f° 260, le 6 mai 1483, vente par Jean Claret, prêtre de Chanac, à Jacques Brathon, d'Aumont, de terres sises à Nozières, contre deux livres tournois.

f° 260v°, le 7 mai, vente à Louis Trocellier, de la Combe (Prinsuéjols). Avec lods par noble Georges de Peyre, écuyer, au nom de sa femme noble Delphine.

f° 261, le 9 mai 1483, quittance par Astorg Riquelin, notaire de Marvejols, à Louis Gachon, de toute la dot constituée avec Ymberte, leur femme et fille. Avec obligation dudit Astorg envers ledit Louis.

f° 261v°, le 13 mai 1483, bail à cheptel pour frère Jean Francès.

f° 261v°, le 19 mai, vente à Pierre Chastanh, sergent d'Aumont.

f° 262, le même jour, bail à cheptel.

f° 262v°, le 16 mai, vente par Jean Ambert, de la Chaze, à Isabelle Trocellier, avec lods.

f° 263, le même jour, bail à cheptel de noble Jean Jurquet, prieur de la Chaze. Avec obligation envers ledit prieur.

f° 263v°, le 24 mai 1483, bail à cheptel de Blaise Ramadier qui reconnaît tenir du bétail de Louis Trocelier, de la Combe.

f° 264, le 25 mai, obligation de Guigot Bounet, des Utes, envers Pierre Martin, de Saint-Amans.

f° 264v°, obligations envers Claude Achard, d'Aumont, le 26 mai 1483, de Guigot Bounet, des Utes, avec engagement dudit Achard envers ledit Bounet.

f° 265, le 29 mai, bail à cheptel d'Etienne Meyssonier, de Chancelades, qui reconnaît tenir du bétail d'Astorg Riquelin, notaire de Marvejols.

f° 265v°, le 29 mai 1483, vente par Jean Solier, prêtre, à Jacques Brathon, d'Aumont. Avec ratification.

f° 266, le 26 mai 1483, contrat de mariage entre prudent homme Gervais Carpel, marchand de Langogne, et Jeanne Gachon, veuve de Jean Gibelin, marchand de Saugues, fille de Louis Gachon, marchand d'Aumont. Le père de la mariée constitue en dot à sa fille deux cent cinquante écus d'or, les vestes à elle constituées avec son premier mari, par acte reçu par Antoine Motet, notaire de Saugues. Avec quittance des biens familiaux par ladite Jeanne, à son frère, François Gachon, de tous ses droits familiaux.

f° 269, le 4 juin 1483, bail à cheptel de Barthélémy Chastanh, du Puech, qui tient du bétail de Jacques Brathon.

f° 269v°, le 10 juin, bail à cheptel de Jacques Hermet qui reconnaît tenir du bétail de Pierre Palpenat.

f° 269v°, le 11 juin, obligation de Jean Brun, de Sarrouillou (Saint-Chély-d'Apcher), envers Louis Trocellier, de la Combe.

f° 270, le 28 juin, obligation de maître Laurent Obrier et de Blaise Monteil, de Javols, en faveur de messire Jean Claret. Avec engagements entre Obrier et Monteil.

f° 270v°, le 2 juillet 1483, obligation de Pierre Réversac, des Bessons, envers Barthélémy Chrétien.

f° 271, le 3 juillet, obligation de Laurent Trocelier, d'Albugeyrettes (Javols), en faveur de Jean Trocelier et sa femme, Catherine, du château d'Apcher.

f° 271v°, le même jour, bail à cheptel dudit Laurent Trocelier qui reconnaît tenir du bétail de Pierre Guoerii, notaire de Marvejols.

f° 272, le 2 juillet 1483, obligations en faveur de Berthon Chrétien.

f° 272v°, le 6 juillet 1483, testament de Jacques Ramadier, de la Combe (Aumont), qui adresse des legs à sa femme, Jeanne, à ses fils, Louis Ramadier, Pierre Ramadier, à sa fille Marie, et qui nomme héritier universel Guillaume Ramadier, son fils.

f° 274, le 7 juillet, bail à cheptel de Pierre Palpenat.

f° 274v°, le 9 juillet 1483, vente par Guigot Ramadier, de Grandviala (La Chaze), à Berthon Bros, de Broys (La Chaze), d'un champ, contre neuf livres tournois.

f° 274v°, le 12 juillet, devant l'église de Sainte-Colombe, et devant Antoine Charpald, prêtre de ladite église, Jean Claret, prêtre de Chanac, prend possession de ladite église de Sainte-Colombe.

f° 275, le 13 juillet, lods par noble Jean de Loupiac, dit de la Panouze, prieur d'Aumont, à noble Georges de Peyre, puis à Jean Meyssonier, sergent d'Aumont.

f° 276, le 17 juillet 1483, obligation envers Guillot Charpald.

f° 276, le 22 juillet, quittance par Pierre Chastel, du Mazel (Ribennes), à un habitant du château de Peyre.

f° 276v°, le 20 juillet, quatre obligations envers Jean Claret, prêtre.

f° 277v°, le même jour, procuration dudit Claret.

f° 277v°, le 28 juillet, quittance dotale à Louis Bonet.

f° 278, le 28 juillet, testament de Pierre Gras, de la Chaze, qui adresse des legs à sa mère, Hélène, à Jean Gras, son frère, à Colombe, sa fille, à Astruge, son autre fille, à Jeanne, sa sœur, femme de Louis Merle, à Isabelle, femme de Pierre Morgue, à Colombe, à Marguerite, femme d'Etienne Pelhissier, à Jean Gras, cleric, son frère, et qui nomme héritière universelle Jeanne, sa fille.

f° 279, le 29 juillet 1483, obligation de Guigot Gachon, envers messire Jean Claret.

f° 280, vierge

f° 280v°, le 29 juillet, obligations envers Guilhot Charpald, de Pierre Filhon, de Monteil, et de maître Bertrand Charpald, notaire.

f° 281, le 28 juillet, obligation de Jean Sarrazin, de Rochat (Rimeize), envers ledit Guilhot Charpald.

f° 281, le 1er août 1483, vente à Louis Trocelier, suivie du lods.

f° 281v°, le 3 août, obligation de Pierre Marquez, fils de Pierre, envers messire Jean Claret. Puis, le 4 août, obligation de Jean Achard, de Salhens, et de Jean Gras, envers le même Claret.

f° 282v°, obligations, le même jour, envers le même, de Bertrand Bros, de Delphine, veuve de Jean Sarrut, de Guillaume Chastanh, tous des Salhens, puis de Guillaume Bonet, de Charmals, et de Pétronille, femme de Guigot Bros, et de Mathieu Bachalar, des Bessils (Fau).

f° 283v°, le 17 août, résignation de la chapelle Saint-Sébastien en l'église de Marchastel, en faveur de messire Antoine Charpald, d'Aumont.

f° 284, le 20 août 1483, quittance par Jacques de Cabanes, marchand de Chirac, à Jean Mon(astier ?), du château de Peyre.

f° 284, le 2 septembre, quittance par Catherine, fille de Pierre Ambert, de la Chaze, future femme de Benoît Bolet, des Salhens (Javols), à Antoine Ambert, de la Chaze.

f° 284v°, le 3 septembre, quittance par Jacques Bigose, cleric, comme héritier de messire Etienne Itier, son défunt oncle, et Claude Achard, à l'héritier de Jean Chaste, à savoir Gabriel Chaste, absent.

f° 284v°, le 8 septembre 1483, obligation de Pierre Jove envers ledit Gabriel Chaste, fils de feu maître Jean Chaste, notaire, absent. Suivi le même jour, d'obligations envers le même de Pierre Astier, de Jean Filhon, de Pierre Filhon, de Pierre Proset, de Guillaume Beys, de Jean Veyres, de Jacques Veyres, de Jean Bochard, de Guillaume Brunet, de Pierre Bochard, de Jean Reversac, de Jean Galtier, de Pierre Solier, de Pierre Réversac, d'Etienne Victor, de Jean

Pastre, d'Etienne Lozèrete, d'Astruge, femme de Jean Garnier, de Bertrand Bonet, d'Etienne Atrasic, de Jean Valette, de Pierre Bonet, de Pierre Marquez, de Jean Rieutort, de Delphine, veuve de Pierre Bonet, d'Aldebert Boscharenc, de Jean Reversat, de Pierre Bertholomé, de Jean Crosat, de Jean Cornilhe, de Jean Ambert, de Guillaume Gras et d'Antoine Ambert.

f° 292, le 10 septembre 1483, contrat de mariage entre Antoine Ambert, de la Chaze, et Agnès, fille de Guillaume Bros, de Broys (La Chaze). Guillaume Bros constitue en dot quarante livres tournois, en plus du trousseau nuptial. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, Jean Bros.

f° 293, le 15 septembre, bail à cheptel de Jeanne, femme du château de Cher, qui reconnaît tenir du bétail d'Antoine Tropel, prêtre de la Chaze.

f° 293, le 17 septembre, obligation envers Gabriel Chaste, fils et héritier de Jean Chaste, de Jacques Daude, de Cofinhet.

f° 293v°, le même jour, procuration de Jean Pagès, d'Aumont.

f° 293v°, le 18 septembre, lods par Jean Jurquet, prieur de la Chaze, à Bros.

f° 294, obligations envers Gabriel Chaste, le 4 septembre, de Berthon Jouve, de Chancelades, d'Etienne Meyssonier, de Chancelades, le 8 septembre, de Durand Poderos, dudit lieu, de Jean Veyres, de Pinède, le 5 septembre, de Guigot (...), de Monteil, de Jean Boyssonade, forgeron d'Aumont, de Jean Martoret, pâtre, de Guillaume Fournier, fils de Jean le vieux, des Utes, d'Antoine Chalvet, d'Aumont, d'Etienne Bot, de Guillaume Martin, de Croze, de Louis Ramadier, de Vimenet, et de Pierre Cornut, des Faux.

f° 297, le 23 septembre 1483, obligation de Vital Boscharenc, envers Pierre Chastanh.

f° 297, le même jour, contrat de mariage entre Vital Boscharenc, de Traydes (Bessons), et Gencianne, fille de feu Guigot Seguin, de la Chaze. Jean Seguin constitue en dot à sa sœur trente livres tournois en plus du trousseau. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son frère, Jean.

f° 298, le 25 septembre, obligation de Guillaume, veuve de Pierre de Solatges, envers maître Etienne Palpenat.

f° 298, obligations envers Gabriel Chaste, le 25 septembre, de Guillaume, veuve de Pierre de Solatges, de Jean Meyssonier, d'Aumont, de Jean Bessière, de Jean (...), de Jacques Bessière et de Jean Bessière.

f° 299v°, obligations envers Etienne Palpenat, le 25 septembre, de Jacques Bessière, de Pierre Rieutort, de Jean Marquez, de Louis Ramadier, et le 30 juin, de Jean Martinet.

f° 300v°, le 26 septembre, obligation de Blaise Ramadier, d'Aumont.

f° 301, le 29 septembre, bail à cheptel de Jacques Meyssonier, des Plans, qui reconnaît tenir du bétail de Béatrice, veuve de Guillaume Itier. De même d'Etienne Meyssonier, de Chancelades, envers la même.

f° 301v°, le 29 septembre, bail à cheptel de Jacques Meyssonier, des Plans, qui reconnaît tenir du bétail de Jacques Bigose, d'Aumont.

f° 302, le même jour, obligation de Jacques Meyssonier envers ledit Bigose.

f° 302, obligations le 29 septembre 1483, envers Gabriel Chaste, de Jean Trocelier, de Laurent Trocelier, d'Aumont, de Jean Bolet, d'Albugerettes, le 28 septembre 1483, de Laurent Manha, de Pierre Ramadier, d'Antoine Meyssonier, de Pierre Monteil, fils de Vincent, de Pierre Monteil, fils de Pierre, d'Orbanhac, et d'Etienne Gibelin, d'Orbanhac.

f° 304v°, le 16 octobre 1483, vente à Louis Trocelier, de la Combe (Prinsuéjols).

f° 305, le même jour, bail à cheptel de Pierre Gras, de Tremoulos, qui reconnaît tenir du bétail d'Antoine de Peyre, seigneur de Thoras.

f° 305, le 17 octobre, vente par Pierre Chastanh, de Chancelades, à Pierre Jove, de Chancelades.

f° 305v°, le 16 octobre, accord passé entre le seigneur de Thoras et Jean Bolet, couvreur de Combettes, le second devant édifier pour le premier une grange.

f° 306, le 22 octobre, obligation.

f° 306v°, le 28 octobre, arrentement de son moulin par Jean Dalmas à Antoine Merle.

f° 306v°, le 30 octobre, bail à cheptel d'Agnès, veuve de Vital Meyssonier, qui reconnaît tenir du bétail.

f° 307, le même jour, bail à cheptel en crément de Bertrand Tondut, de la Chazote, qui reconnaît tenir du bétail de Jeanne, veuve de Jean Chastanh, d'Aumont.

f° 307v°, le même jour, quittance par Berthon Bastide, de Grandviala, tant pour lui que pour son fils, Etienne, à Guigot Ramadier, de dix livres, sept sous et six deniers de la dot constituée à Ca(therine), sœur dudit Ramadier et femme d'Etienne.

f° 307v°, le 2 novembre 1483, procuration d'Etienne Armargier, des Utes. Avec ratification d'une vente en faveur dudit Armargier.

f° 308, le 9 novembre, bail à cheptel entre Jacques Bigose, cleric d'Aumont, et Jacques Merle, de la Chazote.

f° 308v°, le même jour, quittance par Berthon Jove, de Grandviala (La Chaze), à Raymond Saint-Léger, des Estrets, de treize livres, quinze sous, de la dot constituée à Agnès, sa femme.

f° 308v°, le 10 novembre, bail à cheptel entre Bernard Tondut, de la Chazote, et Jacques Bigose.

f° 309, le même jour, quittance par Berthon Jove, de Grandviala, audit Raymond Saint-Léger, de vingt-trois livres de la dot d'Agnès, cousine de Raymond et femme de Berthon.

f° 309v°, le 15 novembre 1483, quittance par Pierre (Gralh ?), de Bessière (Saint-Pierre-de-Nogaret), à Pierre et Jean Filhon, de Monteil, de la dot de Catherine, sœur et fille des Filhon.

f° 309v°, le même jour, vente par Jean Seguin, fils de Jacques, à Isabelle Trocelier, de deux champs au prix de trois livres tournois. Avec obligation d'Isabelle envers Seguin.

f° 310, le 17 novembre, bail à cheptel de Claude Achard.

f° 310v°, le 17 novembre, contrat de mariage entre Guillaume Hermet, d'Albugeyrettes, et Béatrice, fille de feu maître Jean de Porte, d'Aumont. Philippa, veuve dudit Jean de Porte constitue en dot à sa fille trente-six livres tournois en plus du trousseau nuptial. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à Vital de Porte, d'Aumont, son frère.

f° 311v°, le 8 novembre, quittance par Privat Hermet à Jacques Hermet.

f° 311v°, le 24 novembre, bail à cheptel entre Jacques Bigose, cleric, et Berthon Jove, de Chancelades. Avec obligation dudit Jove envers ledit Bigose.

f° 312, le 25 novembre, quittance par Berthon Chastanh à Jean Seguin, fils de Guigot, de la Chaze, de dix-huit livres, quinze sous, de la dot constituée à Philippa, leur femme et sœur.

f° 312v°, le même jour, obligation de Vital Meyssonier, (fils d'Antoine), envers Astorg Crecy.

f° 312v°, le même jour, obligation de Berthon Boyssonade, d'Aumont, envers Pierre Palpenat.

f° 313, le 20 juin, obligation de Vital Boscharenc envers Pierre Boscharenc.

f° 313, le 3 décembre, obligation de Jacques Meyssonier, des Plans, envers Pierre Lombard.

f° 313v°, le 8 décembre, obligation envers Pierre Durand, de Villerousset.

f° 313v°, le 9 décembre, obligation de Blaise Monteil, de Bessils, envers Aldebert de Fontibus.

f° 314, le 3 janvier 1484 (ns), obligation de Raymond de Porte, de Batifoulier, envers maître Antoine Gachon, d'Aumont.

f° 314v°, le même jour, quittance par Isabelle, veuve de Pierre Bachalar, de Vazeilles (Fau), à Raymond de Porte, de Batifoulier. Puis obligation dudit Porte envers ladite Isabelle.

f° 315, le 30 janvier, acte entre Guilhot Charpald et maître Antoine Charpald.

f° 315v°, le 5 février, obligation d'Antoine Chalvet, d'Aumont, envers Louis Trocellier.

f° 316, le même jour, obligation de Guillaume Hostalier, envers Louis et maître Antoine Gachon, d'Aumont. Avec quittance audit Hostalier par lesdits Louis et maître Antoine Gachon, oncle et neveu.

f° 316v°, le 16 février, obligation de Jacques Meyssonier, des Plans, envers Guilhot Charpald.

f° 317, le 17 février, acte entre le seigneur de Peyre et Pierre Borcier. Avec obligation dudit Borcier envers ledit noble seigneur de Peyre.

f° 317v°, le 19 février, obligation d'Antoine Merle, de la Chazote, envers Guilhot Charpald.

f° 318, le 20 février, bail à cheptel entre Vital Mouton, d'Aumont, et Jean de Chapelle.

f° 318v°, le 20 février 1484 (ns), vente à Jacques Brathon, d'Aumont. Avec obligation.

f° 319, le 26 février, bail à cheptel entre Pierre Marquez, de la Brugeyrette, et noble Jacques Jurquet, de Montjézieu.

f° 319v°, le même jour, vente par Antoine Chalier, d'Aumont, à Jacques Brathon, dudit lieu.

Lozère Histoire et Généalogie